

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 37

MONTREAL, LE VENDREDI 21 FÉVRIER 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le grand tintamarre

Quand des écrivains, des cinéastes, des journalistes s'entendent comme larrons en foire pour joindre leurs voix au grand vacarme qui étouffe la culture, devrait-on leur lancer des *peanuts* pour les récompenser de leur performance?

Le lundi 17 février, une photo de presse nous montre l'écrivain Michel Tremblay descendant d'un avion qui porte sur son flanc le nom de l'auteur. Le romancier rentre d'une tournée qui l'a conduit le même jour dans trois régions du Québec. Son plus récent roman était en librairie depuis 48 heures à peine. L'auteur s'est déplacé avec deux équipes de télévision et, nous précise-t-on, il s'est trouvé, à chaque étape de son périple, au milieu d'une foule de représentants des médias.

Le même jour, il a coanimé une émission à Radio-Canada, accordé des interviews en direct à TVA et à RDI. Il aurait, dans la seule journée de lundi, accordé une vingtaine d'interviews. En somme, une opération de lancement digne d'une nouvelle marque de sauce à nouilles, sauf que les porte-parole n'en sont ni sœur Angèle ni Serge Bélair mais des journalistes ou des gens censés tels.

La semaine dernière, le quotidien français *Le Monde* et l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* rapportaient un phénomène analogue à propos du lancement à Paris du film de Bernard-Henri Lévy, *Le Jour et la nuit*. Sous le titre «Les méandres d'une promotion», le quotidien rapportait comment des journalistes ont fait des interviews, écrit des articles, ont en somme participé à pleines pages à une stratégie de lancement... sans avoir vu le film. *Le Nouvel Observateur* décrit comment la presse écrite s'est, comme la télévision, comportée en simple caisse de résonance d'une campagne de promotion, sans référence réelle au contenu de l'œuvre.

Ce qu'il y a de commun entre le cas de ce film et celui du roman de Tremblay, c'est que le public est inondé d'un énorme tapage dont les journalistes se font l'écho sans égard au contenu d'une œuvre réduite à l'état de prétexte ou de substrat virtuel. Peut-être y a-t-il une œuvre quelque part... On vend du Tremblay, on lance du BHL, ce sont des marques de confiance, ne vous cassez pas la tête avec la valeur de l'œuvre, voici le show qu'on vous a préparé, faites-nous un bon papier! Et ils le font.

Et si le roman de Tremblay était une bluette à cinq sous! Et le film de BHL un navet!

La télévision nous a habitués à ce type de comportement: l'œuvre importe moins que le spectacle qu'on

Voici l'écrivain qui descend du ciel comme Élie sur son char de feu, adorez-le tous!



Roch Côté

peut tirer des gros noms qui s'y affichent. La vedette qui vient raconter le film attire de l'audience, la critique qui le jugerait risquerait plutôt de la faire fuir. Bon, ça, c'est le music-hall, on le sait. Mais voilà que des journalistes, et spécialement ceux de la presse écrite, qui aiment bien se vanter de leur rôle de chien de garde, entrent de plus en plus dans la machine à produire du tapage. Que tant de journalistes aient fait tant d'interviews de Tremblay en une seule journée sans même avoir lu l'ouvrage dont il est censé être question, est renversant.

Qu'on s'entende bien! Il n'est pas question ici de priver les produits de la culture des techniques de vente et de promotion les plus «agressives», comme ils disent. C'est le boulot de la publicité. Il faut vendre et prendre les moyens qu'il faut, c'est entendu.

Mais est-il nécessaire que des gens censés préserver dans la société un espace de critique, de culture autonome et de liberté d'esprit se comportent comme les instruments d'une fanfare qui marche au commandement? Voici l'écrivain qui descend du ciel pour vous tel Élie sur son char de feu, adorez-le tous! Ils adorent. Il suffira bientôt de leur présenter un veau.

Ce qu'il y a de désolant dans tout cela, c'est la réduction de la culture, de la vie de l'esprit en général, à l'état de source vague d'un immense tintamarre. Déjà la source est à peine audible. Ce qui manque le moins dans le monde d'aujourd'hui, c'est le vacarme. Il devrait nous rester la culture, celle qui se consomme avec lenteur, sans bruit, celle des intellectuels et des artistes qui nous apportent encore un peu d'humanité. Ils sont le sel et le sucre de la Terre.

Mais qu'arrive-t-il lorsque les gardiens du sel, parmi lesquels les journalistes devraient se compter, se convertissent en crieurs de foire ou en animal exotique que l'on exhibe de ville en ville devant les foules ébahies, genre rhinocéros à deux cornes?

À propos, qu'a dit Michel Tremblay à sa descente d'avion? Il a répondu à une question sur les nouvelles politiques fédérales qui jageront les artistes à l'aune de leur patriotisme *canadien*. L'écrivain a affirmé que lorsqu'on demande aux artistes de servir un gouvernement, c'est que quelque chose va mal au pays.

Et lorsqu'on demande aux journalistes, qui s'y précipitent, de couvrir la culture comme le cirque, n'y a-t-il pas quelque chose de pourri dans leur royaume...

LES ACTUALITÉS

Purnelle a fini par craquer, page A 2



POLITIQUE

Les provinces continuent d'écoper comme prévu, page A 4



LE MONDE

L'OTAN propose un gel de ses forces en Europe, page A 8

Négociations du secteur public

Les choses se corsent

Le gouvernement cherche des «assouplissements» permanents

LE DEVOIR

Québec — Le dialogue de sourds se poursuit dans les négociations du secteur public. Lors d'une réunion d'information hier, les négociateurs du gouvernement ont expliqué la dernière proposition gouvernementale en se disant confiants de pouvoir réussir leur mission mais en avouant que «ce n'est pas une mince affaire d'économiser 800 millions» lors de négociations qui ne durent que 60 jours. La date limite est toujours fixée au 7 mars.

«La proposition gouvernementale ne va pas, disait-on également hier, améliorer les conditions de travail» puisque ce qu'on cherche vraisemblablement au gouvernement, c'est d'utiliser notre monde au maximum». Tour à tour, les syndicats rejettent d'ailleurs depuis les derniers jours la dernière proposition du gouvernement Bouchard, qui signifie, à leurs yeux, une réouverture pure et simple des conventions collectives.

En clair, même s'il préfère toujours l'expression «assouplissement» à celle de «réouverture» des conventions collectives, le

gouvernement du Québec en veut plus pour son argent de la part de ses employés, notamment de la part des 14 000 sécuritaires d'emploi, qui représentent une pure perte annuelle de 118 millions pour le trésor québécois.

C'est donc travailler plus efficacement et de façon moins coûteuse que le premier ministre Bouchard et le Conseil du trésor suggèrent aux syndicats de l'Etat quand ils parlent depuis une semaine d'assou-

VOIR PAGE A 12: NÉGOCIATIONS



À qui le ministre Rémy Trudel s'adresse-t-il ainsi? Un personnage du carnaval de Venise? Un gardien qui va défendre les filets de la culture nationale? Vous y êtes presque. Il s'agit de Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, qui essaie un des masques du Cirque du Soleil à l'occasion de l'inauguration hier de ses nouveaux locaux à Montréal. Mme Copps n'aura pas à se cacher devant les critiques que soulève la politique du ministère des Affaires étrangères à l'égard des artistes: elle l'a pratiquement répudiée hier. Lire nos informations ci-dessous.

Cachez cette directive...

Copps et Pettigrew minimisent la portée de la politique artistique des Affaires étrangères

LE DEVOIR

En fin de compte, il ne sera peut-être pas nécessaire pour les artistes canadiens en tournée à l'étranger de se faire les promoteurs de l'unité nationale s'ils veulent recevoir des subventions fédérales.

C'est du moins ce que laisse entendre Ottawa qui, après avoir soulevé tout un tollé dans les milieux artistiques et nationalistes québécois, semble vouloir freiner ses ardeurs et tente de minimiser la portée

d'une directive récemment émise par le ministère des Affaires étrangères (MAE).

La directive en question, contenue dans les Lignes directrices pour la promotion de la culture canadienne à l'étranger publiées par le MAE et révélées par *Le Devoir* en début de semaine, prévoit que les demandes de subvention faites par les artistes et organismes culturels désireux de se produire à l'extérieur du Canada seront désormais évaluées en fonction de leur capacité à «promouvoir le respect de la souveraineté

canadienne et de l'unité nationale».

On fait également mention, dans la liste des objectifs du MAE, de l'importance de «présenter le Canada comme un pays bilingue composé de cultures diverses» et de «représenter l'identité, la diversité et l'excellence du Canada, tout en assurant l'équilibre régional et en offrant aux peuples autochtones et aux jeunes Canadiens des occasions de contribuer à la promotion du Canada à l'étranger».

VOIR PAGE A 12: DIRECTIVE

IDÉES

Parizeau propose une mesure d'urgence pour la culture

Devant la politique fédérale qui soumet les subventions aux artistes à la promotion de l'unité canadienne, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau propose que Québec annonce un budget d'urgence pour les artistes et les troupes invités à l'étranger.

■ À lire en page A 11

Ottawa à l'heure des répétitions

La défense du budget Martin sert de mise au point du discours électoral fédéral



Le budget fédéral sert déjà de munitions électorales pour le ministre des Finances Paul Martin. Mais il semble que ce soit insuffisant pour lui permettre de contrer les critiques que lui adressent les groupes sociaux. Aussi a-t-il montré hier qu'il était prêt, pour défendre la performance du gouvernement libéral, à attribuer une part du blâme aux provinces.

LE DEVOIR

Ottawa — Compréhension, modestie, compassion. Pour charmer les électeurs, les libéraux fédéraux ont décidé de ne pas afficher leur triomphalisme budgétaire et de jouer la carte du gouvernement qui a des priorités à la bonne place. Le ministre des Finances Paul Martin a mis cette recette à l'épreuve dès hier devant les caméras de Newsworld.

Malgré les ennuis qu'une assemblée télévisée avait causés à son patron en décembre, Paul Martin a accepté de répondre pendant deux heures aux questions de 12 citoyens et représentants de groupes de pression.

«Nous ne faisons peut-être pas autant de choses que vous le souhaiteriez, mais nous faisons vraiment tout ce qu'on peut», a-t-il dit à quelques reprises, usant d'un ton compatissant qui avait manqué à Jean Chrétien en décembre. Alerté, au fait de ses dossiers, il s'est servi avec habileté de chaque mesure budgétaire, aussi mineure soit-elle, pour esquiver les critiques.

Aux participants qui s'inquiétaient du peu de mesures en faveur de l'emploi, il a longuement expliqué qu'il devait d'abord remettre les finances en ordre pour entraîner une baisse des taux d'intérêt.

VOIR PAGE A 12: OTTAWA

MÉTÉO

Montréal
Pluie abondante.
Vents: Max: 5 Min: -6
Québec
Faible neige.
Risque de verglas.
Max: -2 Min: -9
Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 7 Idées A 11
Annonces A 9 Le monde A 8
Avis publics A 4 Les sports B 6
Bourse A 7 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés A 9
Économie A 6 Politique A 4
Éditorial A 10 Télévision B 7



• LES ACTUALITÉS •

Manque d'impartialité d'un membre de la Commission Poitras

La justice ne se prononce pas, «pour l'instant»

L'Association des policiers provinciaux devra patienter encore une semaine

La juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, a décidé hier de «suspendre» jusqu'au 28 février l'audition de la requête en révision judiciaire déposée par l'Association des policiers provinciaux du Québec dans le but de déclarer illégale la nomination de l'avocate Louise Viau à la Commission Poitras.

M^{re} Viau, tout comme André Perreault (procureur-chef adjoint à la Ville de Montréal) et Lawrence Poitras (un ancien juge), ont été mandatés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête pour examiner les activités de la SQ en matière d'enquêtes criminelles et d'enquêtes internes. Mais le syndicat des policiers de la SQ doute de l'impartialité de M^{re} Viau en raison de son implication entre 1991 et 1995 au Comité d'examen des plaintes de la Sûreté du Québec et de sa participation récente aux travaux du groupe Bellemare, qui a examiné les pratiques

des corps policiers du Québec en matière d'enquêtes criminelles. Le rapport de M. Bellemare dressait d'ailleurs un tableau sévère de la situation à ce chapitre.

Devant le refus de M^{re} Viau de se récuser, l'Association des policiers provinciaux s'est donc adressée à la Cour supérieure, où la juge Grenier a refusé, hier, de se prononcer sur leur requête «pour le moment».

Louise Viau est une avocate et professeur de droit pénal à l'Université de Montréal. Elle a été présidente du Comité d'examen des plaintes de la SQ de septembre 1991 à août 1995. À ses yeux, aucun de ses engagements passés ne la rend inapte à siéger à titre de

commissaire dans l'enquête sur la Sûreté du Québec.

L'Association des policiers provinciaux croit plutôt qu'après avoir pris connaissance de toutes les plaintes disciplinaires et criminelles portées contre les policiers de la SQ entre 1991 et 1995, M^{re} Viau «s'est forcément formée une opinion à l'égard des pratiques d'enquête à la SQ».

Ceci explique pourquoi l'association juge illégale cette nomination. Mme Viau ne répondant pas, selon les policiers, à l'exigence d'apparence d'impartialité.

«Le tribunal, écrit la juge Grenier aux parties, juge qu'il n'est pas nécessaire pour le moment d'entreprendre un débat sur la nomination

des commissaires, ou sur le pouvoir des commissaires de récuser un des leurs. Il semble évident que la justice serait mieux servie si la question était d'abord débattue devant la Commission Poitras [...] Il appartient à la Commission, ajoute la juge, de décider de la procédure à suivre pour vider cette question préliminaire dès le début de ses audiences fixées aux 26 et 27 février 1997.»

Dans l'hypothèse où cette question ne serait pas résolue à cette occasion, l'Association des policiers ne sera privée d'aucun recours, précise la juge Grenier, puisqu'elle pourra représenter sa requête en révision judiciaire devant la Cour supérieure à compter du 28 février.

Le président de l'Association des policiers provinciaux, Tony Canavino, s'est dit «fort déçu» de cette décision «qui prolonge ainsi inutilement les délais, la Commission Poitras n'ayant aucun pouvoir pour ren-

verser la décision de leur collègue, Louise Viau, de rester en poste».

«Les commissaires Poitras et Perreault ne peuvent en effet dire à Mme Viau «récusez-vous», soutient l'avocat des policiers, Robert Castiglione. Ils peuvent seulement l'inviter à se récuser, mais cela n'a aucun impact légal. Seules Mme Viau et la Cour supérieure peuvent le faire.»

Rappelons que la juge Grenier avait blâmé la semaine dernière les membres de la Commission d'enquête Poitras pour leur lenteur à se pencher sur l'objection des policiers. Selon la juge Grenier, la Commission aurait dû réagir rapidement compte tenu de la question soulevée.

Le procureur de la Commission Poitras, Bernard Roy, a pour sa part déjà confirmé que cette commission se penchera sur l'objection des policiers dès ses premières auditions publiques, la semaine prochaine.

Transfert des vols internationaux

Certains travaux se poursuivront à Dorval

L'appel d'ADM sera entendu le 7 avril

Les aéroports de Montréal pourrera poursuivre certains travaux à l'aéroport de Dorval, ont convenu hier matin en Cour d'appel les avocats d'ADM et des opposants au transfert des vols internationaux de Mirabel à Dorval.

On se souviendra que tous les travaux de construction à l'aéroport de Dorval ont été stoppés il y a dix jours à la suite d'un jugement de la Cour supérieure sur le changement de vocation des aéroports de Dorval et Mirabel envisagé par ADM.

En vertu de cette entente, ADM peut reprendre dès maintenant les travaux d'agrandissement du stationnement étagé de l'aéroport de Dorval et poursuivre le réaménagement de l'aérogare. Cependant, les travaux de construction de la jetée internationale permanente et du hangar tout cargo demeurent suspendus ou interrompus jusqu'au 7 avril prochain, date de l'audition de la cause en appel. Les murs périphériques ainsi que le toit du hangar seront toutefois achevés.

Les avocats d'ADM et des opposants au transfert des vols de Mirabel à Dorval se sont présentés en Cour d'appel, hier, pour entendre la requête d'Aéroports de Montréal en suspension d'exécution de jugement. Par cette requête, ADM cherchait à suspendre, jusqu'à un prononcé du jugement en Cour d'appel, l'application de la décision de la Cour supérieure, rendue le 12 février et qui était pourtant «exécutoire nonobstant appel».

La valeur des travaux interrompus par cette injonction s'élevait à plus de 30 millions. Selon ADM, l'ordonnance du juge Viau était inapplicable «parce que les travaux visés sont multifonctionnels et peuvent servir, ou serviront, selon le cas, à la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Dorval dans sa vocation actuelle, quelque soit le résultat de ce litige».

Le président d'ADM, Jacques Anger, s'est dit satisfait, hier, de la reprise des travaux et de voir que la cause sera entendue dans un délai raisonnable. Les avocats de l'organisme avaient d'ailleurs déposé devant la Cour d'appel une requête en audition par préséance dans l'espoir, justement, de procéder le plus tôt possible.

Rappelons que dans son jugement, la Cour supérieure conclut que la vocation des aéroports de Mirabel et Dorval doit être maintenue dans son état actuel aussi longtemps que le gouvernement canadien n'en aura pas décidé autrement. Le juge Viau accusait aussi l'organisme d'avoir faussé le processus de consultation et d'avoir manipulé les conclusions d'une étude à son avantage.

Les avocats d'ADM, le cabinet Langlois-Robert, tenteront de faire la démonstration en Cour d'appel que l'organisme a bien le droit de modifier la vocation des deux aéroports «sans le consentement du gouvernement, ou la modification de certaines conventions». Ils tenteront aussi de prouver que le juge Viau «a donné à l'engagement pris par ADM, en 1989, de consulter la SOPRAM (la Société de promotion des aéroports de Montréal, qui supervise les activités d'ADM) une portée qui ne trouve aucun appui ni dans le libellé du protocole d'entente du 30 novembre 1989, ni dans le sens usuel des mots». Autrement dit, que la «vision erronée» du juge sur l'obligation de consultation a teinté «son analyse des faits tout au long de son jugement sur cette question».

L'entente intervenue, hier, ordonne évidemment à ADM de ne pas modifier les règles d'affectation du trafic aérien en vue de permettre aux transporteurs d'utiliser Dorval pour leurs vols internationaux.

EN BREF

Inauguration à Sainte-Justine

L'hôpital Sainte-Justine, désigné centre de traumatologie pour les enfants de l'ouest et du sud du Québec, a inauguré hier sa nouvelle salle de traumatologie pédiatrique, entièrement redessinée et équipée pour permettre des interventions à la fine pointe de la technologie. Doté d'un appareil sophistiqué de radiologie mobile, acquis au coût de 500 000 \$, cette salle permettra de stabiliser rapidement les signes vitaux des enfants victimes d'accidents de la route, de chutes et de blessures graves. «Chaque minute compte. Ici, nous avons tout ce qu'il faut sous la main pour stabiliser nos jeunes patients», a expliqué hier Monique Blondin, infirmière chef par intérim du centre de traumatologie. Au moins 70 à 75 enfants sont transportés d'urgence chaque année à Sainte-Justine pour ce genre de traumatismes graves.

Pierre Shedleur quitte la direction de la CSST

Il a accepté un poste de vice-président chez Bell Canada

Pierre Shedleur quitte la direction de la CSST pour occuper le poste de vice-président, secteur public et alliances stratégiques, chez Bell Canada.

Personnage respecté dans la haute fonction publique québécoise, Pierre Shedleur s'attellera dès lundi à ses nouvelles tâches. Bell Canada souhaite brancher à son méga réseau technologique certaines activités du gouvernement québécois, notamment celles liées aux domaines de l'éducation et de la santé.

«Bell va pouvoir aider le système d'éducation au Québec à demeurer un chef de file mondial», a déclaré M. Shedleur. Selon lui, le secteur de la santé bénéficiera aussi de l'expertise de Bell, en particulier le réseau hospitalier qui pourra développer une info-

route capable de réduire ses coûts de fonctionnement. Il signale à ce propos les progrès faits dans le domaine de l'imagerie médicale, qui permet à un médecin en région de consulter à distance les dossiers ou les résultats tomographiques d'un patient.

«L'avenir est aux pays qui se dotent d'une infrastructure technologique mur à mur comme seule Bell Canada peut le faire actuellement», a-t-il dit.

Pierre Shedleur, 48 ans, dirigeait la CSST depuis dix ans. Son départ a secoué le personnel de la commission, hier. «On vit vraiment un deuil, les gens l'ont aimé ce boss-là», a confié Jacques Millette, un proche collaborateur de M. Shedleur.

Selon M. Millette, il a sorti la CSST du gouffre financier dans lequel elle

s'était enlisée et a ainsi redonné du prestige à l'ensemble du personnel. «En quatre ans, il a effacé un déficit de 792 millions», a fait remarquer M. Millette.

M. Shedleur quitte aussi la présidence de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail, se retirant ainsi totalement de la fonction publique québécoise, où il avait assumé diverses fonctions depuis 1980.

Pierre Shedleur a pris sa décision d'aller chez Bell Canada il y a quelques jours, mais il a attendu avant de l'annoncer que prennent fin les audiences publiques de la Commission parlementaire sur le projet de loi 79 créant la Commission sur les lésions professionnelles.

En attendant la nomination de son successeur, c'est Pierre Gabriele, pré-

sident et chef des opérations de la CSST, qui assurera l'intérim. «La haute administration publique perd un gestionnaire qualifié et qui a fait ses preuves, c'est regrettable», a déploré hier l'ex-président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour, qui impute à la faible rémunération des hauts fonctionnaires le départ de Pierre Shedleur.

Le salaire de M. Shedleur est évalué à 111 000 \$ pour des fonctions qui l'amènent à gérer une boîte de 1,6 milliard abritant 3600 employés.

À titre de comparaison, la rémunération d'un sous-ministre peut atteindre les 129 000 \$, contre 132 000 \$ pour le premier ministre et 127 000 \$ pour un ministre. Dans les autres catégories de sociétés d'État, le président d'Hydro-Québec se voit

offrir une rémunération annuelle autour de 450 000 \$, et celui de la Caisse de dépôt, 255 000 \$. M. Dufour n'a pas voulu commenter ces chiffres. Mais il insiste. «Nos dirigeants politiques, dont le premier ministre lui-même, ses ministres et plusieurs de nos hauts fonctionnaires sont mal payés et font figure de va-nu-pieds par rapport aux rémunérations versées dans le secteur privé. La situation doit être examinée, sinon on risque de perdre une expertise considérable dans le secteur public.»

Aux pressions sur les finances publiques qu'une telle modification de la grille de rémunération pourrait provoquer, M. Dufour a répliqué: «Quel sera le coût [pour la CSST] du départ de M. Shedleur?»

Avec la Presse canadienne

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Directeur général

La FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits des étudiants(es) de l'Université de Montréal recherche une personne dynamique pour combler le poste de directeur général.

Tâches :

Le directeur général, sous la supervision du secrétaire général, voit à l'organisation du travail de bureau et à la mise en oeuvre des différents projets de la Fédération en plus de veiller à sa saine administration.

Exigences :

- Baccalauréat dans un domaine relié au poste;
- Sens de l'organisation
- Entregent;
- Expériences en gestion de projet;
- Connaissances en comptabilité;
- Expériences pertinentes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 mars 1997 à :

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (FAECUM)
a/s Secrétaire général
3200, Jean-Brillant, local B-1265
Montréal (Québec)
H3T 1N8
Tél: 343-5947
Fax: 343-7690



CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Les lundis,
mercredis,
et vendredis
inclusivement.

Phœnix Internationale Science de la Vie est l'une des sociétés de recherche contractuelle les plus importantes et les plus progressives du monde au service de l'industrie pharmaceutique et de celle des biotechnologies. Une croissance spectaculaire résultant de nos succès à l'échelle internationale nous amène à recruter un

CHARGÉ DE PROJETS

Collaborant étroitement avec des spécialistes de divers services, vous aurez la responsabilité de surveiller, coordonner et gérer plusieurs projets en vue d'offrir à nos clients de l'information rapide et précise sur la progression de leurs études.

Vous devez posséder d'excellentes aptitudes pour l'organisation, la gestion et les relations humaines, en plus d'un minimum de deux années d'expérience concluante en gestion de projets. Vous excellerez au sein d'un milieu scientifique et technique extrêmement actif, en plus d'avoir une parfaite connaissance de l'anglais.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Recrutement d'employés, Phœnix Internationale, 2350, rue Cohen, Saint-Laurent (Québec) H4R 2N6. Télécopieur : (514) 335-8340; courr. électr. : emp_recruit@pils.com. Prière de ne pas téléphoner.



Directeur exécutif

CASC – Nord de l'Ontario

Le Centre d'accès aux soins communautaires du district de Cochrane (CASC), situé à Timmins, assurera un accès simplifié aux services de santé et de soutien à domicile et dans les centres hospitaliers de longue durée, grâce à la nouvelle initiative du gouvernement de l'Ontario.

À titre de directeur exécutif, vous relèverez d'un conseil de bénévoles, assurerez le leadership global pour les activités afférentes à la mise sur pied de l'organisme, gèrerez un budget de 7 millions de dollars et serez responsable de toutes les fonctions liées à l'exploitation, y compris l'élaboration de politiques et de normes, la prestation des services, la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information et la liaison avec la communauté et le gouvernement.

Motivé(e) par le fait de diriger et de gérer les nouvelles initiatives de prestation des soins de santé, vous êtes à votre meilleur dans un milieu où vous pouvez mettre à profit vos connaissances des soins de santé ou des services sociaux et vos compétences et votre connaissance en matière de soins de santé de longue durée.



Recherche de cadres

Vous détenez un baccalauréat dans le domaine de la santé, des affaires ou de l'administration publique. Vous avez de l'expérience dans les relations syndicales et comptez au moins cinq années d'expérience à titre de gestionnaire de haute direction.

Vous devez être parfaitement bilingue; la capacité de travailler dans une communauté multiculturelle où existent des conditions socioéconomiques variées serait un atout.

Chapeauter la mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie de la santé est un défi que vous relèverez avec enthousiasme. Vos compétences de fin stratège et de catalyseur de changement vous permettront d'animer cette nouvelle organisation, où de nouvelles approches et de nouveaux partenariats doivent être forgés et où les défis nécessitent des solutions créatives et rentables.

Les entrevues auront lieu au cours de la semaine du 17 mars 1997. Nous communiquerons uniquement avec les personnes choisies pour une entrevue.

Si vos objectifs passent par l'avancement professionnel et des défis de tous les jours, n'hésitez pas à soumettre votre curriculum vitae sous pli confidentiel à :

Doug Colling, Recherche de cadres KPMG, B.P. 31, Succursale Commerce Court, Toronto (Ontario) M5L 1B2; par télécopieur au (416) 777-8070 ou par courrier électronique à l'adresse executivesearch@kpmg.ca, en mentionnant le n° de dossier 06691.

Université d'Ottawa • Faculté de génie



Département de génie électrique
et génie informatique

Statut : Un poste de professeur ou de professeure à contrat pour deux ans en génie électrique, et plus précisément en systèmes électriques à forte puissance et en électronique.

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 1997.

Titres et qualités : Un doctorat en génie informatique ou en génie électrique. La capacité d'enseigner en français et en anglais ainsi que l'expérience en enseignement universitaire serait un atout.

La tâche principale consistera à enseigner cinq cours de niveau sous-gradué, de poursuivre des activités savantes dans le domaine de spécialisation et de participer à celles du département de l'Université. L'Université a une politique d'équité en matière d'emploi. Les femmes ont fortement encouragées à poser leur candidature. Conformément aux règles du Canada en matière d'immigration, notre annonce s'adresse en premier lieu aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Candidatures : prière de faire parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae et le nom de trois personnes aptes à fournir des références à : M. E. Petriu, directeur P. Eng. Département de génie électrique et génie informatique, Université d'Ottawa, C.P. 450, succursale A, Ottawa (Ontario) K1N 6N5, avant le 1^{er} mai 1997. Ce poste est sujet à l'approbation des fonds nécessaires.

LE DEVOIR

MONTREAL

Bibliothèque nationale du Québec

Le comité Richard a pris du retard

Attendu en février, le rapport sur le projet de Grande Bibliothèque ne sera prêt qu'en mai

Attendu au mois de mars, le rapport du comité Richard sur la faisabilité du projet de Grande Bibliothèque du Québec ne sera remis qu'au mois de juin à la ministre Louise Beaudoin. Les membres du comité ont demandé plus de temps afin de pouvoir étoffer davantage leur travail.

Le nouveau comité qui étudie la faisabilité d'un projet de Grande Bibliothèque du Québec ne s'est réuni que deux fois depuis le début de l'année, et son rapport préliminaire, attendu à la fin février, ne sera prêt qu'en mai. Dirigé par le président de la Place des Arts, Clément Richard, le comité ne remettra son rapport final à la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, qu'à la fin juin.

Ce nouveau retard dans le dossier du déménagement de la Bibliothèque

nationale du Québec ne serait dû qu'au besoin exprimé par les six membres du comité d'avoir plus de temps pour répondre à la commande de Québec: un rapport étoffé sur la TGB québécoise. Outre M. Richard, ce groupe, disposant d'un budget de 45 000 \$, est formé d'une représentante du ministère de la Culture, Odette Duplessis, un autre de l'Éducation, Louis Gendreau, le président de la BNQ, Philippe Sauvageau, le président de la Bibliothèque de la Ville de Montréal, Jacques Panneton, et le professeur de bibliothéconomie de

l'Université de Montréal, Réjean Savard. La réflexion du comité Richard sera alimentée au cours des prochains mois par des visites de différentes bibliothèques qui pourraient servir de modèle pour la Grande Bibliothèque du Québec. Ainsi, M. Richard a visité la Bibliothèque François-Mitterrand la semaine dernière à Paris. On pense éventuellement visiter d'autres institutions de construction récente à Toronto, Vancouver et en Californie.

Maintenant que la possibilité d'installer la BNQ dans l'ancien magasin Simpson est écartée, ce quatrième comité sur l'avenir de la bibliothèque portera ses efforts sur «le concept et le cadre opérationnel» d'une TGB, un projet cher à la ministre Louise Beaudoin depuis plus d'un an. Au cabinet de la ministre de la Culture, on indique d'ailleurs que l'enthousiasme règne au

sein du comité quant à la faisabilité du projet qui pourrait inclure, en plus de la BNQ, la bibliothèque de la Ville de Montréal et des institutions scolaires.

Le projet devra toutefois tenir compte des moyens limités du gouvernement du Québec. L'un des modèles à l'étude demeure, par exemple, la Bibliothèque Gabrielle-Roy de la Ville de Québec, une institution qui s'inspire des bibliothèques scandinaves. C'est également l'une des réalisations auxquelles l'actuel président de la BNQ, Philippe Sauvageau, a consacré plusieurs années de sa carrière.

Pour la TGBQ, il semble que l'élément déterminant sera la participation de la Ville de Montréal au projet. Le ministère de la Culture s'attend à un rapport final en juin, qui présentera au moins deux hypothèses, selon le degré de participation de la Bibliothèque de

Montréal et selon le fait que l'on privilégie une bibliothèque de prêts ou, plutôt, une institution de recherche.

Quant à l'emplacement de la future Grande Bibliothèque, ce débat ne fait pas pour l'instant l'objet des discussions. Le mandat du comité Richard vise à préciser le modèle québécois plutôt qu'à chercher à occuper un édifice désaffecté, comme l'ancien magasin Simpson.

Par ailleurs, le ministère de la Culture devait aussi accoucher cette année d'une politique du livre et de la lecture. Ce projet est également retardé en raison du report d'un colloque du mois de mars au mois de septembre. Cette rencontre devait lancer le débat et la réflexion sur la lecture au sein de la population. Un comité de 12 personnes, mis sur pied par le ministère, travaille également à ce dossier.

EN BREF

Nouveau campus pour l'ÉTS

(PC) — L'École de technologie supérieure (ÉTS) a officiellement inauguré son nouveau campus au centre-ville de Montréal, hier. L'ÉTS a maintenant pignon sur rue dans le bâtiment abritant une ancienne usine d'emballage de la brasserie O'Keefe. L'usine a été entièrement réaménagée en un édifice ultramoderne, de 1994 à 1996, à un coût de 47 millions \$. L'édifice offre une superficie totale de 80 % supérieure à celle de l'ancien campus du Plateau Mont-Royal. L'ÉTS dispose désormais de 36 salles de cours et de 66 laboratoires pour l'enseignement et la recherche. L'institution, qui a désormais trois campus à son actif, axe ses activités sur la recherche appliquée en ayant pour objectifs de développer de nouvelles technologies et d'assurer leur transfert vers les industries.

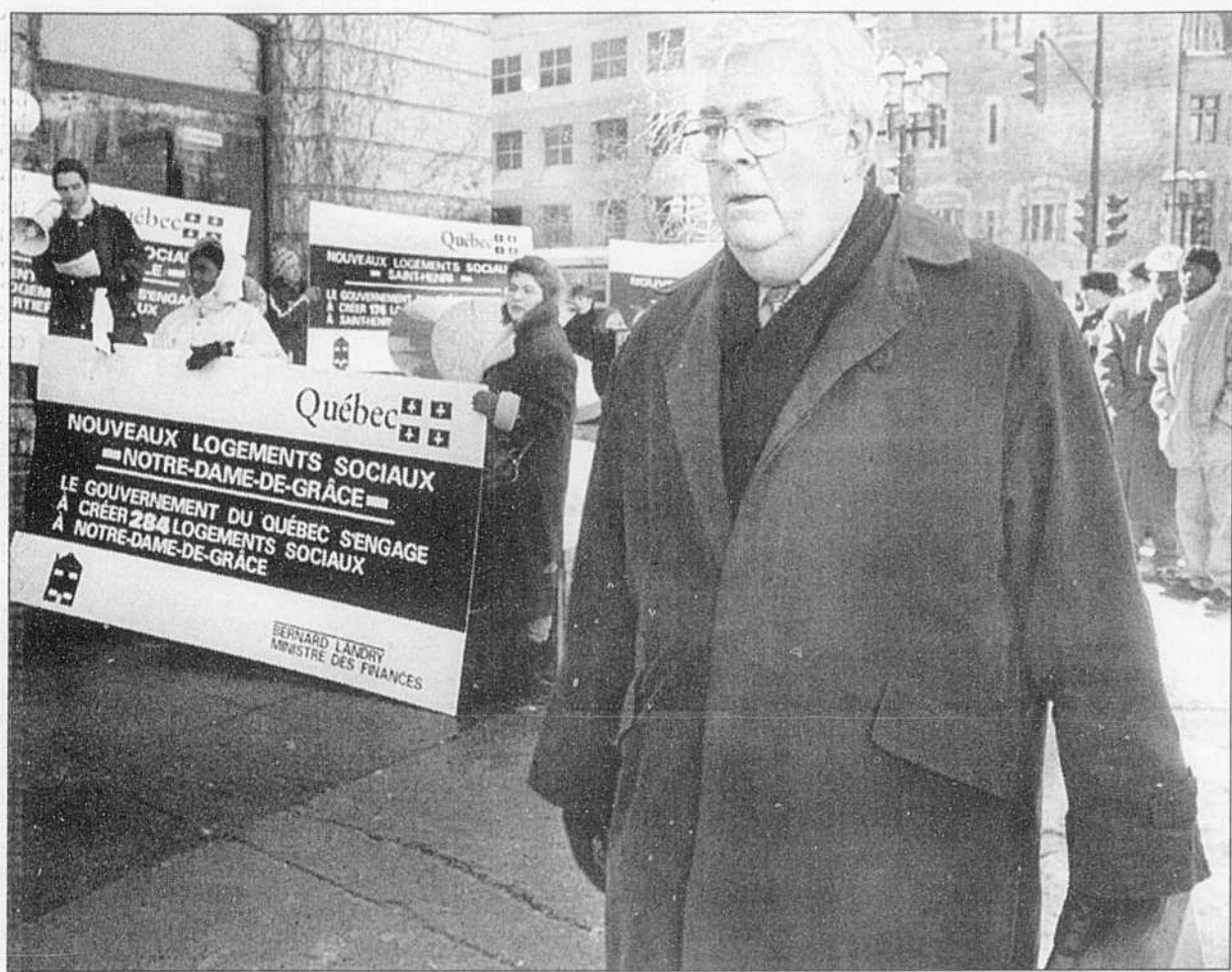
Le Dr Chaoulli persévère

(PC) — Le Dr Jacques Chaoulli, ce médecin qui a fait une grève de la faim l'été dernier pour tenter de faire reconnaître la médecine d'urgence à domicile, a lancé hier à Montréal un nouveau service privé et permanent à l'intention de la population montréalaise et de la Rive-Sud. Le médecin et son équipe peuvent compter sur un véhicule doté d'équipements miniaturisés et portatifs dont un micro-ordinateur pour les analyses sanguines, les tests pour le cœur et la fonction respiratoire. Le Dr Chaoulli entend démontrer que son service parallèle saura mieux répondre aux attentes de la population que le système actuel et ce, à un coût moindre. Le spécialiste, qui souhaite que son service soit éventuellement encadré par le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux, affirme pouvoir compter sur l'appui de nombreux groupes, notamment l'Association des jeunes médecins du Québec.

Acquittement du Dr Bissonnette contesté

(PC) — La Cour d'appel a pris en délibéré à Montréal, hier, une requête du ministère public qui conteste l'acquittement du Dr Marc Bissonnette, prononcé en avril 1995 par le juge Pierre Brassard, de la Cour du Québec. Le Dr Bissonnette était accusé d'agression sexuelle sur une patiente, à sa clinique de la rue Sherbrooke, à Montréal, en juillet 1993. La Couronne reproche au juge Brassard d'avoir qualifié la plaignante d'insouciance tout en donnant à penser qu'elle était une femme facile. Paraplégique depuis l'été 1995, à la suite d'une chute, le plasticien ne pourra pratiquer la médecine avant octobre 1999, au plus tôt, le Collège des médecins l'ayant suspendu pour une période de cinq ans.

Hasard



LE DEVOIR

LE PLUS pur des hasards a fait que notre photographe a croqué sur le vif hier John Crosbie, ancien ministre du Commerce international au sein du cabinet Mulroney, alors qu'il déambulait rue Sherbrooke, à Montréal. Alors que tout juste à côté, des dizaines de mal-logés manifestaient devant les bureaux du ministre québécois des Finances, Bernard Landry, afin de le persuader d'annoncer le financement de nouveaux logements sociaux dans son budget de mars, M. Crosbie passait tout simplement par là...

Hausse de tarif à la Régie du logement

Les locataires protestent

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les associations de locataires protestent contre une hausse de tarif à la Régie du logement et demandent au ministre des Affaires municipales de ne pas l'accorder.

Ce projet de hausse de tarif, de 42 \$ à 50 \$, est paru en même temps que d'autres modifications à la tarification, dans la Gazette officielle en janvier.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec s'oppose tant à la hausse de tarif qu'à la modification proposée et il l'a fait savoir dans un mémoire au ministère des Affaires municipales. Il s'agit présentement de recueillir des appuis à sa cause.

En plus de hausser de 42 \$ à 50 \$ les frais de base, le projet de règlement instaure, pour certains types de demandes, le principe des tarifs décroissants en fonction du coût des loyers.

L'idée du tarif décroissant n'est pas mauvaise en soi, mais telle que formulée, la modification profitera peu aux locataires, croit le regroupement.

Le problème vient du fait que pour bénéficier d'une telle réduction de tarif, il faut que la demande du locataire ne porte que sur la diminution de loyer. Or, selon Suzanne Coziol, porte-parole du regroupement, les demandes de diminution de loyer formulées sont généralement accompagnées d'autres requêtes, pour faire exécuter des travaux par le propriétaire, par exemple, ou en dommages et intérêts.

Premièrement, le regroupement demande au ministère, à tout le moins, de maintenir à 42 \$ les frais de base exigés par la Régie. Idéalement, il souhaiterait que tout recours y soit gratuit.

En deuxième lieu, le regroupement demande de ne pas adopter le principe du tarif décroissant.

En troisième lieu, il propose que

les propriétaires ne puissent plus déduire de leurs impôts les frais exigibles par la Régie du logement.

Le regroupement de locataires se demande si le gouvernement est «en train d'abandonner au marché locatif privé les règles du jeu» entre locataires et propriétaires.

En 1995-96, la Régie du logement a enregistré 3522 recours en diminution de loyer émanant des locataires. Elle a aussi enregistré 2758 recours pour fixer les conditions du bail, de la part des propriétaires et 129 de ce dernier recours émanant des locataires.

GRANDE
VENTE
SUR ÉCHANTILLONS SÉLECTIONNÉS

25% à 40%

20-21-22 février 1997

MOBILIER ET ACCESSOIRES

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105 St-Paul ouest, 3^{ème} et 4^{ème} étage, Montréal.
Tel.: (514) 899-0597

David Levine remet sa démission au CHUM

Le directeur de l'hôpital Notre-Dame, David Levine, a remis mardi soir sa démission au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), annonçant du même coup son retrait de la course à la direction du nouvel hôpital universitaire.

Très connu et respecté dans le milieu de la santé, M. Levine a créé une vive surprise en annonçant son départ, à l'occasion d'une réunion spéciale du conseil d'administration du CHUM, a appris Le Devoir.

Celui qui tient les rênes de l'hôpital Notre-Dame depuis 1992 prend congé du réseau de la santé, après avoir été pressenti pour occuper des fonctions de représentation à la Délégation générale du Québec à New York. La semaine dernière, les rumeurs, vite démenties par le ministère des Affaires internationales, couraient selon lesquelles M. Levine remplacerait le délégué général actuel à New York, M. Kevin Drummond. Or, M. Levine sera plutôt appelé à agir à titre de délégué multilatéral aux organisations internationales, un nouveau poste.

L'entente conclue avec le gouvernement prévoit que M. Levine est en fait «prête» pour trois ans au ministère des Affaires internationales par le ministère de la Santé.

Selon nos informations, M. Levine aurait décidé de renoncer à rester dans la course à la direction du CHUM, après que le comité de sélection eut clairement indiqué son intention de choisir un candidat de l'extérieur en faisant appel à une firme de chasseurs de têtes. Le recours à un candidat de l'extérieur viserait à éviter d'éventuelles dissensions que pourrait entraîner la candidature de l'un ou l'autre des directeurs actuels des trois hôpitaux.

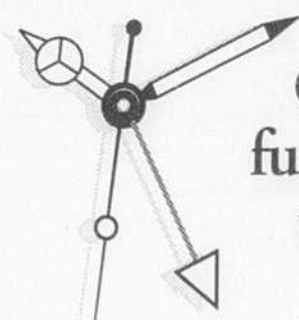


ARCHIVES LE DEVOIR

David Levine

Au sein même du conseil d'administration du CHUM, ce départ est perçu par plusieurs comme une lourde perte. «Ca nous prend un capitaine et plusieurs pensent qu'il avait toutes les qualités pour prendre la barre», a indiqué hier un membre du conseil d'administration qui a demandé l'anonymat. Dans le milieu, on soutient que plusieurs collègues de M. Levine, qui ne voulaient pas nuire à la candidature de ce dernier, pourraient maintenant entrer dans la course à la direction du CHUM.

Dans les corridors, les employés mis au courant de ce départ ne pouvaient pas cacher leur déception. Il faudra attendre une prochaine réunion du comité de sélection pour savoir quelles candidatures ont été proposées par la firme de chasseurs de têtes, pour donner un capitaine à ce qui deviendra l'un des plus grands hôpitaux universitaires d'Amérique du Nord.



Consultez deux
fuseaux horaires en
un coup d'oeil.

Afin de répondre aux besoins des gens qui voyagent ou travaillent dans des conditions extrêmes, Rolex a créé la GMT-Master et Explorer II, toutes deux comprenant une aiguille supplémentaire afin de consulter deux fuseaux horaires simultanément. En outre, le modèle GMT-Master a été conçu avec une lunette tournante facilitant la lecture des deux fuseaux horaires.

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876



OYSTER PERPETUAL GMT-MASTER II



PHYSIQUE 534

COLLECTION PHÉNOMÈNES
PHÉNOMÈNES LUMINEUX

Manuel d'apprentissage

(cartonné), 320 p., 26,77 \$

Guide d'enseignement,

234 p., 40,15 \$

PHÉNOMÈNES MÉCANIQUES

Manuel d'apprentissage

(cartonné), 368 p., 26,77 \$

Guide d'enseignement,

304 p., 40,15 \$

5^e secondaire

Approuvé par le MÉQ

Régent Bouchard

Ces ouvrages sont conçus selon la nouvelle pédagogie du constructivisme préconisée dans l'enseignement des sciences. Ils mettent l'accent sur les conséquences sociales de la technologie dans un contexte tant historique que contemporain. Pour chaque objectif à atteindre, on trouvera, à la fin de l'unité correspondante, les sections RAPPEL EN BREF et VÉRIFIONS NOTRE ACQUIS, ainsi que des RÉOLUTIONS DE PROBLÈMES. Les réponses des évaluations et des exercices se trouvent dans le Guide.

LIDEC inc.

4350, avenue de

l'Hôtel-de-Ville

Montréal (Québec)

H2W 2H5

Téléphone: (514) 843-5991

Télécopieur: (514) 843-5252

Adresse internet:

www.vigie.qc.ca/LIDEC

LE DEVOIR

POLITIQUE

Prévisions de dépenses du gouvernement fédéral

Les provinces continuent d'écoper, comme prévu

Les transferts sociaux diminueront de 2,5 milliards

LES FAITS SAILLANTS

■ Total de 151,8 milliards

Les dépenses s'élèveront à 151,8 milliards, soit 46 milliards au service de la dette et 105,8 milliards aux programmes fédéraux.

■ 46 milliards pour la dette

Les paiements sur la dette de 600 milliards ont diminué de 1,8 milliard à 46 milliards.

■ Davantage pour l'unité

Les initiatives de promotion de l'unité canadienne augmenteront de 14 millions.

■ Moins de fonctionnaires

La Fonction publique ne comptait plus que 195 000 fonctionnaires en décembre contre 225 000 en avril 1995.

■ Par ailleurs

Le budget de la commission d'enquête sur la Somalie atteindra 14 millions à la fin de cette année.

Le budget de l'Agence spatiale canadienne augmentera de 78,3 millions, soit une hausse de 29,4 %.

Le Bureau d'information du Canada sera doté d'un budget de 19,9 millions.

Après le budget fédéral, voilà qu'Ottawa annonce ses prévisions de dépenses: c'est «la lumière au bout du tunnel», dit Marcel Massé, et pourtant, c'est aux provinces qu'on demande à nouveau de serrer la ceinture.

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — À l'image du budget fédéral, les prévisions de dépenses d'Ottawa, présentées hier, ne contiennent pas de grandes surprises.

Comme prévu, les provinces vont continuer à écoper. En 1997-98 (l'exercice financier commence le 1er avril), elles verront leurs transferts sociaux diminuer de 2,5 milliards. Les paiements de péréquation, destinés aux provinces moins favorisées, seront également réduits de 504 millions.

Par contre, l'ensemble des prestations aux personnes âgées augmentera de 730 millions pour atteindre 22,3 milliards.

Les budgets d'à peu près tous les ministères seront amputés, de façon à continuer à réduire la taille de l'État. Ainsi, celui des Forces armées sera diminué de 638 millions. La moitié de cette réduction est attribuable à l'annulation du contrat des hélicoptères EH-101.

Parmi les rares services échappant

au couperet, on retrouve le ministère des Affaires indiennes, le Commissariat à la magistrature fédérale (qui gère les salaires des juges) et le Service correctionnel. Fidèle à l'esprit qui l'anime, le ministère du Patrimoine canadien fera de nouveaux efforts pour promouvoir l'unité nationale.

Outre celles déjà prévues, «il n'y aura aucune nouvelle réduction de dépenses dans les programmes», a affirmé en conférence de presse le grand argentier fédéral, Marcel Massé, président du Conseil du trésor.

«Nous sommes en voie de remettre de l'ordre dans les finances publiques [...] On commence à voir la lumière au bout du tunnel», a-t-il ajouté, répétant au leitmotiv lancé dans le budget fédéral de mardi dernier.

En 1997-98, les dépenses du gouvernement atteindront 151,8 milliards. De ce montant, 46 milliards serviront à couvrir les frais de la dette publique monumentale de 600 milliards. Le reste, 105,8 milliards, ira aux dépenses de fonctionnement et aux transferts aux provinces. L'an-

née dernière, ce poste atteignait 109 milliards.

Depuis 1993-94, les dépenses de fonctionnement et les transferts provinciaux seront passés de 120 milliards à 105,8 milliards. Ce montant représente seulement 11,9 % du produit intérieur brut canadien, du jamais vu depuis 50 ans, a souligné le ministre Massé.

Les rangs des fonctionnaires au-

ront aussi été élagués: leur effectif aura été réduit de 225 000 employés en avril 1995 à 195 000 à la fin de 1996. Ils pourront recommencer à souffler un peu, puisque le gel des échelons et des salaires dans la fonction publique est terminé, il était en cours depuis 1991. Le gouvernement va débiter bientôt les négociations avec les syndicats.

Comme par le passé, le budget du

ministère des Affaires indiennes croîtra de nouveau cette année. Il s'élèvera à 4,3 milliards, soit une augmentation de 125 millions par rapport l'année précédente.

Le plus de gros de la hausse, 84 millions, ira directement aux autochtones, sous la forme de services divers: développement économique, éducation, culture etc.

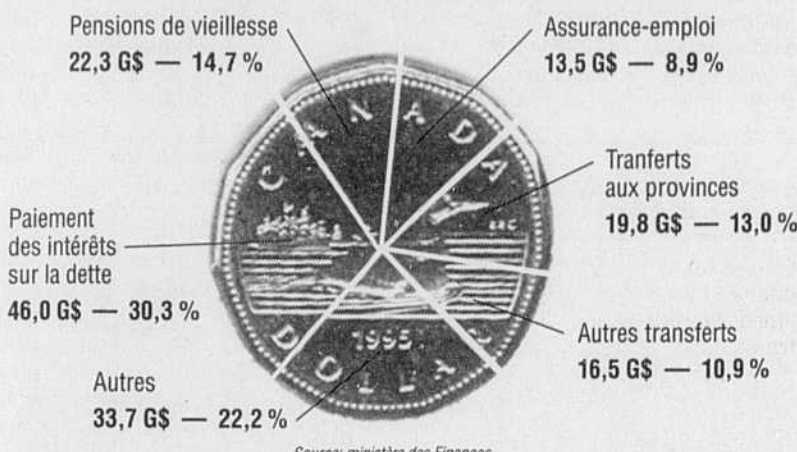
Les juges nommés par le gouvernement fédéral ne seront pas en reste. Le Commissariat à la magistrature verra son budget porté à 224,3 millions, ce qui représente une hausse de 8,5 millions. La majeure partie de cet argent servira à couvrir des augmentations de salaire des juges, la hausse générale de leurs pensions et l'accroissement de leur nombre.

Le Service correctionnel obtiendra 60,7 millions de plus cette année, ce qui porte son budget à 1,1 milliard. Plus de la moitié de cette somme ira aux dépenses courantes des prisons.

Quant au ministère du Patrimoine, il consacrerait cette année une somme supplémentaire de 14 millions pour «renforcer et célébrer le Canada, y compris accroître les possibilités d'échange pour les jeunes [et] étendre les célébrations du Jour du Canada», écrit-on dans la documentation distribuée, hier.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Voici la répartition des dépenses du gouvernement du Canada pour l'année fiscale 1997-98, présentées en milliards de dollars (G\$) et en pourcentage du total (%).



Source: ministère des Finances

Marchi prône le bannissement de l'additif MMT dans l'essence

Le ministre fédéral de l'Environnement, Sergio Marchi, a affirmé hier que le retrait dans les essences pour automobiles des additifs au manganèse (MMT) pourrait réduire les coûts prévisibles de santé au Canada de 1,5 milliard par an ou de 31 milliards en 23 ans.

Le ministre Marchi témoignait devant la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi C-29 qui vise à interdire l'importation au pays et le transport interprovincial du MMT... mais non pas son usage ou sa production locale! Le Canada, qui importe le MMT utilisé par ses pétroliers, est le seul pays où toutes les essences disponibles utilisent cet additif pour en contrôler l'indice d'octane. La Californie a banni cet additif et, malgré la victoire d'Ethyl Corporation devant les tribunaux américains, 15

grandes pétrolières des États-Unis ont annoncé qu'elles cesseraient d'utiliser cet additif dans leur essence. On retrouve parmi les pétrolières en question, mentionnées hier par le ministre Marchi, plusieurs filiales canadiennes... qui militent de ce côté-ci de la frontière en faveur de cet additif chimique.

Les manufacturiers automobiles ont soutenu avec une rare unanimité lors de précédentes audiences sénatoriales que le MMT enrichissait les détecteurs qui fournissent les données aux ordinateurs des voitures responsables du contrôle de la carburation. Les pétroliers pour leur part indiquent qu'aucune étude n'a jamais démontré une telle relation de cause à effet, pas plus que la moindre incidence sur la santé des gens. Les pétroliers réclament avec

huit gouvernements provinciaux, qu'elles ont réussi à mobiliser comme le Québec, une étude indépendante sur le présumé encrassement des systèmes antipollution des voitures.

Le ministre Marchi soutient que le MMT est condamné, comme le plomb à une autre époque. Il attribue les problèmes de pollution atmosphérique des grandes villes, comme Toronto, au mauvais fonctionnement des systèmes antipollution et ultimement au MMT, ce qu'aucune étude n'a toutefois démontré.

Il affirme qu'Ottawa veut pousser les pétroliers à produire des carburants «renouvelables» et des carburants «plus propres».

Par carburant renouvelable, le ministre propose princi-

palement l'utilisation d'éthanol, comme sa prédécesseuse, Sheila Copps, dont le comté a obtenu, heureux hasard, la nouvelle usine d'éthanol de l'Ontario.

Au Québec, la situation est moins claire. Le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette a pris fait et cause pour le MMT même s'il pousse, en même temps, en faveur d'une usine d'éthanol... dans sa région. Et Québec va dans cette direction même si les études du ministère de l'Environnement et de la Faune voient dans cette «essence verte» une fraude morale. Une essence à base d'éthanol est moins performante, donc plus coûteuse pour les consommateurs, et elle est produite avec du maïs, la culture la plus dommageable aux sols et aux cours d'eau en raison notamment du recours intensif aux pesticides.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

PRENEZ AVIS que la compagnie 26122-4329 QUEBEC INC., ayant son siège social au 5602, rue Wolsley Nord (Côte St-Luc), Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 février 1997
Me JOSEPH LANNI, Avocat
Procureur de la compagnie.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUXHARNOIS, COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CREANCES, NO: 760-32-002561-977.

René Lalonde, Partie Demanderesse, -vs- Tony Martel, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 10h00, au 37, Arbour, Côteau du Lac, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Tony Martel, saisis en cette cause, consistant en: 1 micro-onde Toshiba blanc; 1 polisseuse Black & Decker #51224; 2 sacs verts et contenu, accessoires de polissage; 1 machine à coudre de

marque Janome JA1502; 1 lave-vaisselle Admiral; 1 téléviseur RCA 16 pouces; 1 amplificateur Onkyo modèle TX38, lecteur DC Onkyo DX20; 1 lot de 84 disques laser; 4 casques de marque Sure (noir, mauve, vert); 1 compresseur à gaz 15 forces AirChamp et acc. sur remorque; 1 tondeuse de marque Rally (vert) et d'autres objets. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Leftakis, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 70233573.

VILLE DE MONTRÉAL, SAISSANT, -vs- EXNOS CATHERINE, SAISI. Le 11 mars 1997, à 11h00 heures AU DOMICILE du saisi au 7890, RUE DURANCEAU, en la ville de LASALLE, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et les effets

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 264 rue De Boissière, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES PETITES CREANCES, NO: 500-32-015981-964, SYSTEME TROC MARCHÉ CORPORATIF INC., Partie Demanderesse -vs- IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, Partie Défenderesse. Le 5 mars 1997, à 11h00, au 3069, RUE THOMAS VALLIN, à MONTRÉAL, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: IRWIN MA alias CHO SEN MAH, TU YUN MAH, saisis en cette cause, consistant en: 1 Véhicule

de marque Dodge Caravan, couleur rouge vin, imm. JLK 743, no. de série #284F21K7JRS2840. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: NORMAND PAPILLON, huissier du district de Joliette, (514)654-6511. GAUCHER, TESSIER & ASS

• LES ACTUALITÉS •

Harmonisation de la TPS
et de la TVQLe Québec
n'a rien
perdu, selon
BourbeauNORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'ancien ministre des Finances, André Bourbeau, contredit Bernard Landry et affirme que Québec n'a rien perdu en harmonisant sa taxe de vente avec la TPS fédérale.

Au contraire, l'opération aurait rapporté jusqu'à 700 millions supplémentaires par année, a soutenu hier M. Bourbeau, devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Québec réclame 1,9 milliard d'Ottawa en compensation pour avoir harmonisé en 1991 sa taxe de vente avec la taxe fédérale sur les produits et les services. Cette demande, formulée à

plusieurs reprises depuis un an par le ministre des Finances Bernard Landry, n'a pas été agréée dans le dernier budget fédéral de Paul Martin.

«Le ministre des Finances ne peut pas prouver que le gouvernement québécois a eu moins de revenus avec cette taxe-là. Il ne peut pas réclamer du gouvernement fédéral un remboursement pour des sommes d'argent qu'il aurait présumément perdues, puisque les chiffres même du gouvernement du Québec prouvent qu'il n'a rien perdu du tout», a dit M. Bourbeau.

Qui plus est, M. Bourbeau a prétendu que l'opération avait été payante pour Québec. Dès 1991, première année de l'harmonisation, Québec aurait gagné 700 millions dans l'opération. Les gains du Québec auraient été de 775 millions la seconde année, avant de s'établir à des niveaux plus équilibrés depuis cette date.

Le député libéral a qualifié de «démagogique» la croisade du Québec pour toucher une compensation fédérale.

Ce point de vue a fait bondir le ministre Bernard Landry, qui a accusé l'opposition libérale à l'Assemblée nationale de «tomber dans une ornière profondément antiquébécoise».

M. Landry a signalé que ce n'était pas la première fois que l'opposition libérale tombait dans cette «ornière».

Il a cité la prise de position formulée la semaine dernière dans le dossier des écoles confessionnelles, où l'opposition libérale a effectué un virage «irresponsable». M. Landry a offert au député de Laporte l'aide technique de tous les fonctionnaires du ministère pour l'aider à comprendre la requête de 1,9 milliard du Québec au niveau de l'harmonisation des deux taxes.

Le ministre a expliqué qu'Ottawa avait versé un milliard de dollars aux provinces Maritimes pour cette harmonisation de la taxe. Or la population de ces provinces ne fait pas la moitié de celle du Québec.

Pour déterminer la façon dont la compensation des provinces Maritimes avait été déterminée, «on a demandé à Ottawa leur méthode de calcul et leurs chiffres, mais ils ne nous les ont jamais donnés», a dit M. Landry.

Quant au député péquiste de Masson, Yves Blais, il a fait remarquer qu'avec la compensation obtenue du fédéral, le Nouveau-Brunswick peut baisser ses taxes et inciter des entreprises québécoises à déménager dans cette province. Bref, le Nouveau-Brunswick vient nous concurrencer avec notre propre argent, a conclu le député de Masson.

loto-québec résultats

Tirage du
97-02-199 21 25 27 40 42
Numéro complémentaire: 14

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 336 400,70 \$
5/6+	8 87 615,00 \$
5/6	252 2 225,10 \$
4/6	16 190 66,40 \$
3/6	310 341 10,00 \$

Ventes totales: 17 280 470 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000 \$Extra Tirage du
97-02-19

NUMÉROS	LOTS
200477	100 000 \$
00477	1 000 \$
0477	250 \$
477	50 \$
77	10 \$
7	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Purnelle a fini par craquer

Le caporal a plaidé coupable hier à des accusations d'indiscipline

L'armée aura finalement eu raison du caporal Michel Purnelle. Après un an de tracasseries judiciaires et d'humiliations de toute sorte, le sous-officier a craqué sous la pression et a reconnu sa culpabilité à des accusations d'indiscipline.

Hier, le sous-officier de la base de Valcartier a plaidé coupable à cinq des neuf chefs d'accusation qui pesaient contre lui. Les quatre autres ont été abandonnés par la poursuite.

En retour de son plaidoyer de culpabilité, Le Devoir a appris que l'avocat de la poursuite, le lieutenant colonel Mario Dutil, demandera aujourd'hui au tribunal d'imposer une simple réprimande au sous-officier en guise de sentence. Le tribunal peut toutefois imposer une sentence allant jusqu'à deux ans de prison.

L'armée de terre reproche au caporal d'avoir dit tout haut ce que tout le monde pense aujourd'hui. En mai dernier, il a publié un livre — Une armée en déroute —, en contravention avec les règlements militaires. Dans son ouvrage, le sous-officier dénonce l'absence de leadership au sein des Forces armées et accuse ses dirigeants de corruption et de carriérisme. Il décrit dans les moindres détails comment les Forces armées sont devenues une vaste institution bureaucratique avec ses officiers décorés de «médailles administratives», ses chefs trop nombreux, son système d'entraînement des soldats désuet et archaïque, ses affaires de fraudes et de corruption.

Le caporal a
été ébranlé
par le rejet
de sa requête
contestant la
compétence
de la cour

Après plusieurs entrevues accordées aux médias, les Forces armées ont porté neuf accusations de «conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline», selon les articles 129 de la Loi de la Défense nationale et 19.36 (2) des Ordonnances et Règlements applicables aux Forces canadiennes, et de «désobéissance à un ordre», selon l'article 83 de la LDN. Cette dernière accusation est liée au fait que le caporal a quitté son poste, sans autorisation, pour se rendre à la Commission d'enquête sur la Somalie, présidée par le juge Gilles Létourneau.

Le caporal Purnelle a plaidé coupable parce qu'il a été ébranlé par la décision prise, mardi, par le juge militaire de rejeter une requête contestant la compétence de la cour à le juger sur sept des neuf chefs d'accusation qui pesaient contre lui. Le caporal faisait valoir que les règlements interdisant à un soldat de faire des déclarations sur des questions militaires, sans avoir obtenu l'autorisation de ses supérieurs, sont contraires à la Charte des droits et libertés qui garantit la liberté d'expression. Le juge a rejeté les arguments du caporal en faisant valoir que «les militaires doivent se conformer à la Loi sur la Défense nationale», qui oblige les militaires au si-

lence. Selon le juge, les déclarations publiques des militaires «ont un effet dévastateur sur la discipline et vont jusqu'à saper le moral des troupes».

Le cour martiale a reconnu que le devoir de réserve des militaires contrevient à la Charte mais que les limites imposées par les Forces canadiennes sont raisonnables.

Hier, après avoir rejeté une deuxième requête du caporal, le juge Brais a fait lecture des neuf chefs d'accusation et a demandé au sous-officier comment il entendait y répondre. Purnelle a plaidé non coupable à quatre chefs d'accusation que la poursuite a laissé tomber, refusant de présenter des témoins ou de la preuve.

Puis, le caporal a plaidé coupable à cinq chefs d'accusation: deux portent sur des entrevues à des médias, un autre sur une absence sans autorisation et les deux derniers sur des critiques envers l'armée et ses supérieurs.

Aujourd'hui, le caporal fera valoir les circonstances qui l'ont amené à effectuer les actes qui lui sont reprochés. Le juge entendra ensuite les représentations sur sentences de l'avocat de la poursuite. Il pourrait imposer une sentence immédiatement ou prendre l'affaire en délibéré.

L'écrivain Paul Ohl, qui soutenu le caporal durant son procès, a déclaré hier que Purnelle savait qu'il n'avait aucune chance devant une cour martiale.

La saga du caporal Purnelle n'est toutefois pas terminée. Le procès en cour martiale terminé, il devra faire face à un Conseil de révision de carrière qui statuera sur son avenir au sein des Forces armées.



Le caporal Michel Purnelle quittant le quartier général des Forces armées, à Valcartier, hier.

Voici à quoi
certains se fient
pour bâtir
leur avenir.

CANCER

AMOUR: Coup du sort favorisant votre carrière et vos enfants. Vous recevrez de bonnes nouvelles. Chance, gains fortuits et occasions à saisir avec les Capricorne, Taureau et Vierge.

LION

ARGENT: Temps idéal pour vous lancer en affaires. Allez-y à fond de train. Ne regardez pas en arrière. La chance vous sourit. Profitez-en pour acheter des billets de loterie. Chiffres chanceux: le 7, le 11 et le 14.

VIERGE

ARGENT: Intervention providentielle agissant sur vos affaires d'argent. Tout en restant idéalistes, n'avez pas la tête dans les nuages. Rien à redire à l'inspiration et aux bonnes idées.

BALANCE

AMOUR: Coup d'argent favorisant vos projets. Vous recevrez de bonnes nouvelles. Chance, gains fortuits et occasions à saisir avec les Capricorne, Taureau et Vierge.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

Bénéfices à la hausse

(Le Devoir) — Le bénéfice net de London Insurance Group a augmenté de 8,7 %, passant de 138 millions à 150 millions en 1996. Par action, il est passé de \$1,39 à 1,55 \$. Pour l'exercice, les revenus totaux ont progressé de 10,3 % pour atteindre les 5,7 milliards. Cette progression tient grandement compte de l'acquisition, survenue en 1996, de la majeure partie des activités canadiennes de La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance. « Cette acquisition par London Life, entreprise principale du London Insurance Group, s'est soldée par 1,2 million de nouveaux clients canadiens, une hausse de l'effectif de vente (qui est passé à 3600 vendeurs) et un élargissement du portefeuille de produits », a souligné la London. Au 31 décembre 1996, l'actif total sous gestion de London Insurance Group se chiffrait à 32,9 milliards, en hausse de 29 % par rapport à l'année précédente. Le conseil d'administration a approuvé une hausse de 13,4 % du dividende annuel, qui est passé de 67 cents à 76 cents l'action ordinaire.

Du magasinage...

Ottawa (PC) — Selon la dernière compilation de Statistique Canada, en novembre et décembre, les gens qui magasinent l'ont fait à hauteur de 37 milliards, soit 4,5 % de mieux qu'à la même période en 1995. Ce fut également la meilleure période des Fêtes depuis 1994. Pour toute l'année 1996, les ventes au détail ont crû de 2,4 %, soit environ le même taux constaté en 1995.

LE DEVOIR

C'est entre Toronto et Montréal. L'enjeu: La fermeture d'un siège social, pour des économies afférentes de 100 millions devant résulter de la fusion entre Abitibi-Price et Stone Consolidated, et 400 employés dans l'expectative. De part et d'autre on assure que le choix du siège social se fera uniquement sur une base d'affaires. Si tel est le cas, ce sera forcément Montréal.

L'annonce, faite vendredi dernier, de cette fusion entre les deux géants des pâtes et papiers a ébranlé les sièges sociaux respectifs. Des économies de synergie de 100 millions devraient en résulter, des économies découlant essentiellement d'une réduction des dépenses générales et administratives, donc de l'élimination d'un siège social. Stone emploie 175 personnes à son siège social de Montréal et Abitibi-Price, 225 personnes dans ses bureaux de direction de Toronto. L'emplacement du siège social de l'entité résultante, placée provisoirement sous le nom d'Abitibi-Consolidated, devrait être précisé officiellement dans une vingtaine de jours, au plus tard. Au cours d'une conférence de presse organisée lundi, Jim Doughan et Ron Oberlander, respectivement président de Stone et d'Abitibi-Price, ont souligné que le processus de sélection impliquera une consultation des employés des sièges sociaux, et la mise

sur pied d'un comité co-présidé par eux. Les paris sont ouverts.

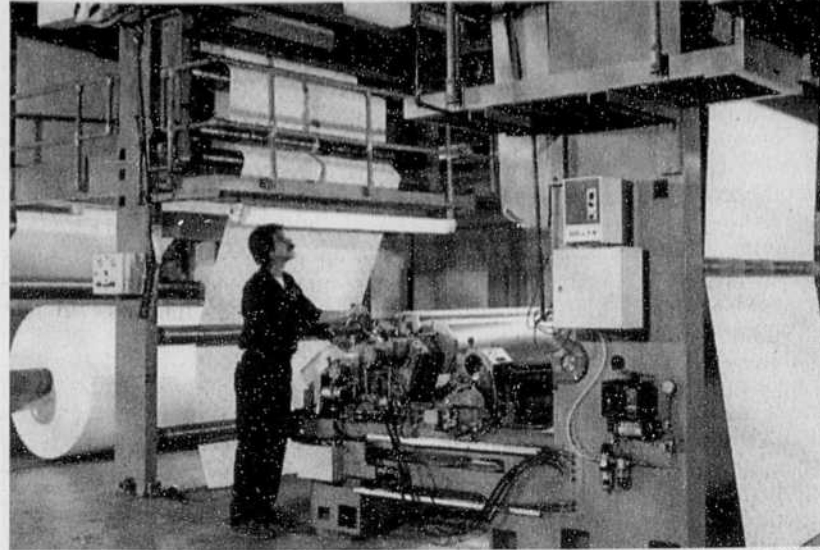
Il s'en trouve plusieurs pour placer, d'entrée de jeu, Toronto gagnante de cette partie de bras de fer. Après tout, les fonctions de numéro un d'Abitibi-Consolidated seront occupées par Ron Oberlander. Et Abitibi-Price détendra une participation supérieure à Stone dans la nouvelle entité. Sauf que...

La nouvelle compagnie exercera la majorité de ses activités au Québec. La nouvelle entreprise proposera un portefeuille de 14 usines à papier au Canada, trois aux États-Unis et une au Royaume-Uni, ainsi que sept scieries détenues en propriété exclusive ou affiliées au Canada. Tous secteurs confondus, Abitibi-Consolidated exploitera 14 usines au Québec, soit près de 60 % de l'ensemble, qui abritent 54 % des 11 768 emplois, contre 20 % en Ontario. À cette concentration des activités au Québec s'ajoute le fait que le Québec arrive au premier rang au Canada avec 33 % de la production canadienne de pâtes et papiers, suivi par la Colombie-Britannique (26 %) et, loin derrière, l'Ontario (moins de 20 %). Dans le papier journal uniquement, le Québec compte pour près de 44 % de la production canadienne.

Certains ne seront pas, également, sans rappeler que ce poids du Québec peut expliquer pourquoi la province (et Montréal) abrite déjà le siège social de 23 de la trentaine d'entreprises qui s'activent dans l'industrie des pâtes et pa-

Siège social d'Abitibi-Consolidated

Montréal, le choix logique



ARCHIVES LE DEVOIR

Abitibi-Consolidated exercera la majorité de ses activités au Québec

pier au Québec, aux côtés de l'Association canadienne des pâtes et papiers.

Enfin, c'est au Québec où l'on retrouve la plus forte concentration de centres de recherche en pâtes et papiers et d'universités ayant développé des spécialités en génie forestier. Sans oublier que le Québec offre le régime fiscal le plus avantageux au Canada en matière de recherche et développement.

On ne peut compléter ce profil sans aborder l'approvisionnement en matières ligneuses et les coûts d'exploitation des centrales hydroélectriques.

Selon les données disponibles, Abitibi-Consolidated pourrait retenir jusqu'à 10 % des ressources forestières québécoises en matière ligneuse, soit 3,5 millions de m3. Ces contrats d'approvisionnement, accordés par le gouvernement, peuvent représenter une valeur de 350 millions selon les prix négociés. La nouvelle entreprise exploitera également quatre centrales hydroélectriques au Québec, d'une puissance évaluée à 134 mégawatts, soumis à des baux hydroélectriques devant être négociés avec le gouvernement. Le Québec a, décidément, beaucoup à offrir.

Biorthex s'attaque aux maux de dos

La firme montréalaise attire des investissements de cinq millions

LE DEVOIR

Le Fonds de solidarité de la FTQ, Innovatech du Grand Montréal, Biocapital et Lévesque Beaubien Geoffrion investissent cinq millions de dollars pour soutenir la commercialisation de deux nouveaux produits, développés par la firme montréalaise Biorthex, pour corriger les déformations de la colonne vertébrale.

Les deux produits sont reliés au traitement de la scoliose idiopathique, une maladie qui frappe principalement les adolescentes âgées de 10 à 16 ans (80 % des cas). Il s'agit d'un corset dynamique de correction qui s'adapte au rythme de croissance de l'enfant — il est composé de bandes de coton élastiques et d'une base pelvienne — et d'un implant chirurgical pour les cas plus graves.

Le corset «est très flexible. Il permet à l'enfant de faire des mouvements réguliers, d'avoir une activité sociale normale et de mettre son linge par-dessus, sans qu'il n'y paraisse rien», souligne le président de Biorthex, Sylvain Gareau. Selon lui, le corset de Biorthex est une première mondiale. «En ce moment, dans le monde, il n'y a aucun corset dynamique flexible. Ce sont tous des corsets rigides faits de thermoplastique».

Quant à l'implant chirurgical, fait remarquer M. Gareau, il présente aussi plusieurs avantages: flexibilité, élimination des greffes osseuses, condition postopératoire améliorée et réversibilité.

Il prévoit la commercialisation du corset pour 1998 et celle de l'implant chirurgical pour 2001. D'ici là, Biorthex fera le suivi clinique des patients (40) pour s'assurer de l'efficacité de son corset dynamique de correction et mettra sur pied la documentation nécessaire à son utilisation.

Les travaux de recherche ont été menés par des chercheurs de l'hôpital Sainte-Justine, notamment par le docteur Charles-Hilaire Rivard, considéré comme une sommité mondiale dans ce domaine. L'investissement de cinq millions devrait permettre la création de 22 nouveaux emplois à court terme et une quinzaine d'autres d'ici trois ans. Ces derniers seront principalement reliés à la recherche.

Selon le président-directeur général du Fonds de la FTQ, Claude Blanchet, ce projet devrait générer d'importantes retombées économiques. Le marché potentiel pour le corset serait évalué à près de 300 millions US tandis que celui de l'implant chirurgical serait évalué à 350 millions US.

Voici à quoi se fier pour se bâtir un avenir certain:

LE REER DE PLACEMENTS QUÉBEC.

Vous placez votre avenir financier sous le signe de la sécurité? Adhérez aujourd'hui au REER de Placements Québec et profitez de déductions fiscales avantageuses sur une gamme de produits financiers rentables et **absolument sans risque.**

LES OBLIGATIONS À TERME DU QUÉBEC À TAUX PROGRESSIF

Pour ceux et celles qui veulent du rendement sans pour autant sacrifier leur tranquillité d'esprit.

- Taux garantis pour chacune des dix années jusqu'à l'échéance.*

1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	10 ^e année
3,25	4,00	5,00	5,75	6,25	6,50	7,00	8,00	9,00	10,00

- Possibilité de remboursement total ou partiel du placement chaque année, sans pénalité, afin de pouvoir le réinvestir si les taux augmentent.
- Choix d'intérêts réguliers ou composés.
- Intérêts réguliers versés annuellement (achat minimum de 1 000 \$) ou mensuellement (achat minimum de 10 000 \$).

SIMPLE COMME BONJOUR!

Tous nos produits financiers peuvent être placés dans le REER de Placements Québec. Tout ce que vous avez à faire, c'est de communiquer avec Placements Québec, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis 22 février et 1^{er} mars, de 9 h à 17 h, au (418) 521-5229 (région de Québec) ou au 1 800 463-5229.

Ces produits sont également offerts chez les courtiers en valeurs mobilières, les intermédiaires en assurance et dans les institutions financières.

Dépliants et formulaires disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et les bureaux de poste corporatifs. Les formulaires doivent être reçus à Placements Québec avant le 1^{er} mars 1997 pour que les contributions soient applicables à l'année d'imposition 1996.

* Taux offerts sur la base de versements annuels d'intérêts. Le ministre des Finances peut modifier les taux offerts en tout temps.



Notre intérêt à tous
<http://www.placementsqc.gouv.qc.ca>

1 800 463-5229

10%
LA DIXIÈME ANNÉE

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

Québec

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↓ -40,95 3101,53	↓ -43,79 6205,07	↑ -92,75 6927,38

dollar canadien	or
↓ -0,11 73,44 \$US	↑ +4,90 352,40 \$US

LES DEVISES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3186
Allemagne (mark)	0,8087
Australie (dollar)	1,0845
Barbade (dollar)	0,6957
Belgique (franc)	0,03998
Bermudes (dollar)	1,3772
Brésil (real)	1,3314
Chine (renminbi)	0,1697
Espagne (peseta)	0,00986
États-Unis (dollar)	1,3615
Europe (euro)	1,6068
France (franc)	0,2395
Grèce (drachme)	0,005421
Hong-Kong (dollar)	0,1811
Inde (roupie)	0,0400
Italie (lire)	0,000840
Jamaïque (dollar)	0,0434
Japon (yen)	0,01111
Mexique (peso)	0,1883
Pays-Bas (florin)	0,7395
Portugal (escudo)	0,008348
Royaume-Uni (livre)	2,1939
Russie (rouble)	0,000247
Singapour (dollar)	0,9772
Suisse (franc)	0,9456
Taiwan (dollar)	0,0507
Venezuela (bolivar)	0,00299

ÉCONOMIE

Les coopératives battent des records

Le chiffre d'affaires de la Coop fédérée de Québec a atteint 1,7 milliard en 1996. Mais les résultats des pétroles Sonic sont décevants.

LE DEVOIR

La Coopérative fédérée de Québec souligne son 75^e anniversaire de belle façon en déclarant pour l'exercice de 1996 deux records historiques, l'un pour le chiffre d'affaires qui atteint 1,7 milliard, l'autre pour l'excédent qui atteint 19,2 millions. «Nous sommes tout près des objectifs que nous nous étions fixés», a confié le président Paul Massicotte, qui dit envisager l'avenir avec confiance.

En fait, la Fédérée a effectué une remontée progressive depuis le creux de 1992, alors qu'il y avait eu une perte de 17,2 millions. Dans les trois exercices subséquents, les excédents furent respectivement de cinq, 10 et 12 millions. Au cours de la période la plus difficile, les dirigeants de cette très importante coopérative agroalimentaire avaient cherché en vain des partenaires financiers.

Est-ce toujours leur désir de trouver des partenaires financiers ou industriels? A cette question, M. Massicotte répond ceci: «Nous avons compris en 1992 que nous avions un handicap de rentabilité. Nous devenons maintenant plus attractifs que nous l'étions.»

Le trésorier Pierre Gauvreau a complété cette remarque en mentionnant que diverses avenues sont explorées. Par exemple, sur le plan financier, la Fédérée entretient des relations avec Soquia, la Caisse de dépôt et le Fonds de solidarité FTQ. Sur le plan industriel, elle a déjà conclu une entente de participation avec le Groupe Dorchester-Saint-Damase dans le dindon, ce qui a permis une économie d'investissement de 50 %. M. Gauvreau a souligné aussi qu'il pourrait être difficile de trouver un partenaire pour l'ensemble de la Coopérative fédérée, mais que cela serait possible pour ses divisions ou unités. Toutefois, rien de précis n'a été annoncé à ce sujet.

L'amélioration de l'excédent est surtout attribuable aux meilleurs résultats obtenus aux divisions Aliments Flamingo et Approvisionnement de la ferme, ainsi qu'à une augmentation substantielle de la ristourne provenant de CF Industries. La hausse des prix et des volumes dans la plupart des divisions explique en bonne

partie l'augmentation de 18,6 %, c'est-à-dire de 281 millions, des ventes consolidées.

Deux secteurs ont enregistré des pertes dont celui du pétrole, même si les ventes de Sonic ont augmenté de 19,4 % pour totaliser 148,3 millions. C'est la première fois en 22 ans que cette division subit une perte. Jean-Pierre Deschênes, le directeur général, explique cela par la guerre des prix vécue par les détaillants d'essence, un problème accru par le fait qu'il y a eu d'autre part une hausse des prix de gros.

La Fédérée prévoit annoncer bientôt une décision à la suite de l'incendie qui a ravagé l'usine de transformation de poulet à Saint-Damase. Les études sont terminées et plusieurs scénarios ont été envisagés.

Les 300 représentants des 96 coopératives qui ont assisté à l'assemblée annuelle ont été ravis d'apprendre que les bons résultats de 1996 permettaient le versement des ristournes totalisant 5,1 millions, dont 2,4 millions comptant et 3,6 millions sous forme d'actions.



La Coopérative fédérée de Québec a souligné son 75^e anniversaire avec deux records historiques.

La Chine brassera encore des affaires

PRESSE CANADIENNE

Les chefs d'entreprises canadiens faisant des affaires avec la Chine ne devraient pas être inquiets de l'accession d'un nouveau leader à la tête du pays à la suite du décès de Deng Xiaoping, estime l'ambassadeur canadien en Chine, Howard Balloch.

«Le processus de transition est déjà bien amorcé», a-t-il dit, hier, après avoir pris la parole devant des gens d'affaires réunis à Montréal en vue de faire la promotion des échanges commerciaux avec le puissant pays communiste.

Il faut s'attendre à voir des changements en Chine cette année, a-t-il prédit, mais pas seulement en raison du décès de Deng Xiaoping, reconnu com-

me celui qui a ouvert la Chine au monde occidental sur le plan économique.

M. Balloch prévoit une période de croissance économique continue pour la Chine, qui est l'un des pays avec lequel le Canada a le plus d'échanges commerciaux.

L'ambassadeur a par ailleurs convenu hier que le problème des droits de la personne dans ce pays demeurerait un dossier délicat. Et même si les pays occidentaux continuent à faire pression sur la Chine en ce domaine, «il ne faut pas s'attendre à voir des changements du jour au lendemain», a-t-il indiqué.

«Mais si nous pouvons encourager les initiatives qui vont en ce sens et nourrir ce mouvement, nous découvri-

rons que la Chine est en fait sur la voie de la convergence avec le Canada et d'autres pays industrialisés», a-t-il dit.

Selon M. Balloch, le décès cette semaine de Deng Xiaoping marque un tournant important dans l'histoire de la Chine, compte tenu du rôle qu'il a joué en vue d'instaurer des réformes d'envergure.

«Désormais, le pouvoir sera davantage éparpillé, mais j'espère que ce changement ne signifiera pas que le pays modifie son orientation politique générale, parce que celle-ci est actuellement en vigueur est très acceptable», a-t-il ajouté.

Les pays industrialisés devraient encourager les orientations politiques prises par la Chine, a-t-il conclu.

Trust Royal acquiert 120 milliards d'actif sous gestion

Avec cette transaction, Scotia s'ajuste à une industrie dominée par les forts volumes et les faibles marges bénéficiaires

LE DEVOIR

Après la TD, c'est au tour de la Scotia et de sa filiale, le Montréal Trust, de s'ajuster à une industrie dominée par les forts volumes et les faibles marges bénéficiaires. Les deux institutions sont convenues de vendre, au Trust Royal, pour 120 milliards d'actif sous gestion. Au terme de la transaction, le Trust Royal se hissera au rang des dix principaux dépositaires à l'échelle mondiale.

Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

«Le secteur de la garde de titres est fortement tributaire du volume et continue de faire l'objet de consolidations», a expliqué Paul LeBlanc, vice-président exécutif du Montréal Trust et vice-président principal, Services de gestion de trésorerie de la Banque Scotia. «Après une étude attentive, nous avons conclu que la gestion et les

autres ressources requises pour accéder au statut d'intervenant majeur seraient mieux appliquées dans d'autres domaines où nous possédons déjà un avantage concurrentiel affirmé, comme ceux des transferts de titres et des fiducies de société.»

Le Trust Royal, filiale fiduciaire regroupée sous Groupe Financier Banque Royale, se porte ainsi acqureur de quelque 120 milliard d'actifs clients du Montréal Trust et de la Banque Scotia reliés aux services de garde de titres de grandes sociétés et de caisses de retraite. Le Groupe Financier Banque Royale affichait, à la fin de 1996, un actif sous gestion de 522 milliards réparti entre plus de 9,5 millions de clients individuels et commerciaux.

En juillet dernier, c'était au tour de la Banque Toronto et de sa filiale fiduciaire de céder au Trust Royal 47 milliards d'actif sous gestion. On expli-

quait alors, à la Banque TD, que d'un point de vue stratégique à plus long terme «nous estimions que nous ne pourrions augmenter suffisamment notre part de marché pour justifier les importants placements technologiques continuellement requis dans ce secteur d'activités, un secteur très concurrentiel et dont la tarification est soigneusement établie.»

Dans l'industrie de la garde des valeurs et de gestion d'actif, l'expression économique d'échelle trouve tout son sens. «A titre d'exemple, la marge sur un gros compte peut se situer à un demi-point de base. C'est une industrie qui repose sur un fort volume, sur de faibles marges bénéficiaires et sur des investissements à la fois constants et importants dans la technologie. Nous n'étions pas préparés à payer ce prix», avait alors expliqué Charles Macfarlane, premier vice-président de la Banque TD.

Profits des banques

Yves Michaud étend sa croisade

PRESSE CANADIENNE

Yves Michaud ne limite plus sa croisade à la rémunération des dirigeants de la Banque Nationale et au mode de sélection de ses administrateurs.

L'ex-journaliste, député et diplomate veut maintenant profiter de l'assemblée générale de la Banque Nationale, prévue pour le 12 mars prochain, pour aborder des questions comme les taux d'intérêts sur les cartes de crédit et la confidentialité des dossiers.

M. Michaud a envoyé aux médias une copie de la lettre recommandée qu'il a fait parvenir hier à la Banque Nationale pour donner avis des questions qu'il se propose d'invoquer et de discuter lors de l'assemblée annuelle. Outre les taux d'intérêts des cartes de crédit et la confidentialité, il veut traiter de la transparence des frais bancaires, des procès-verbaux des assemblées des actionnaires, du rendement de l'avis des actionnaires, des communications entre les actionnaires, de la grille d'évaluation des prêts de la banque et du montant des réserves à la Banque du Canada en garantie de prêts. Il veut aussi discuter de la nature exacte des opérations des filiales Natcan Holdings International et National Bank of Canada, aux Bahamas, et de Natcan Insurance Company, à la Barbade.

Enfin, il veut aborder la question de l'intervention de la Régie d'assurance-dépôts du Québec dans l'acquisition du

Trust général du Canada et de la liquidation du parc immobilier de cette compagnie.

Dans la même lettre, M. Michaud demande à la Banque Nationale de lui donner des informations sur 12 points différents afin de l'aider à développer son argumentation lors de l'assemblée générale, et de mesurer la performance de la direction. Il a notamment demandé de connaître la procédure suivie par le conseil d'administration de la banque pour inviter une personne à y siéger, le total des sommes prêtées aux cadres supérieurs de la banque en vertu de son programme de prêts, et le montant total des honoraires professionnels versés aux avocats qui ont représenté la banque lors des procédures visant à contrecarrer la démarche de M. Michaud.

Il a aussi demandé des informations sur le montant total des pertes subies par la Banque Nationale lors des déboires financiers d'Olympia and York et Campeau Corporation, et le montant des pertes subies par la banque au cours des cinq dernières années à la suite de prêts douteux.

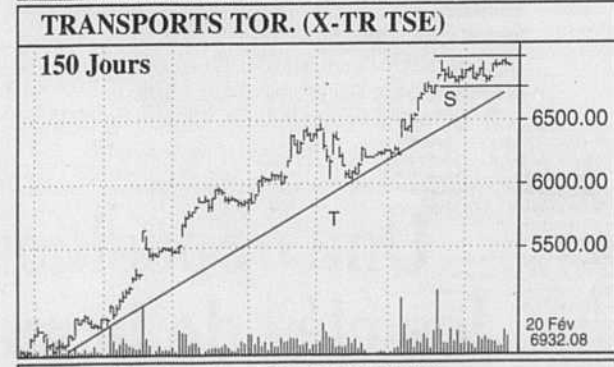
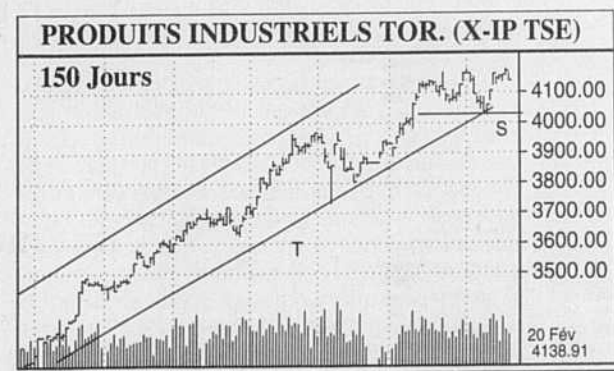
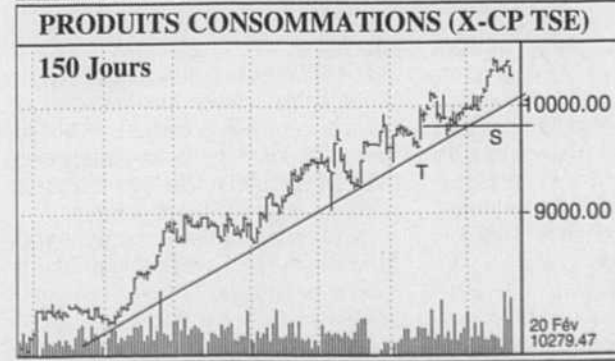
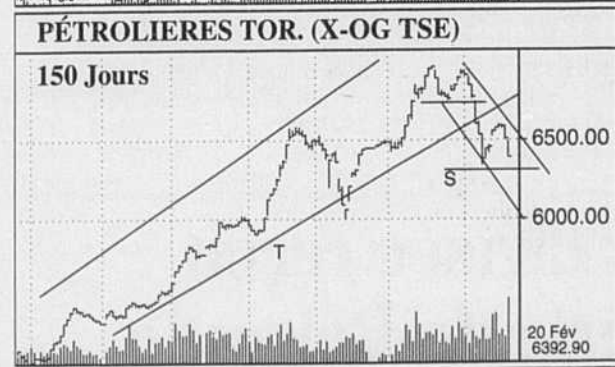
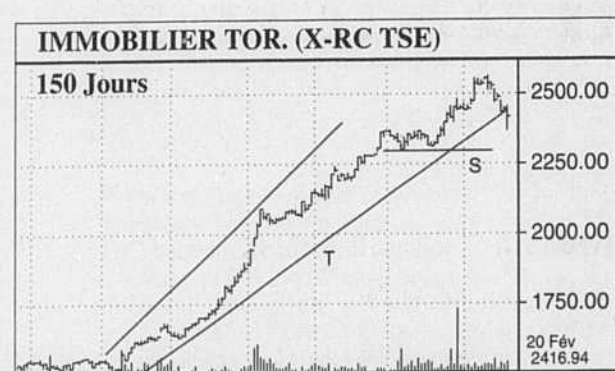
Un porte-parole de la Banque Nationale, Jocelyn Dumas, ne s'est pas ému outre mesure. Il a raconté que l'année dernière, M. Michaud avait posé 28 questions, et que la banque lui avait répondu en lui envoyant un document de 16 pages. «Lorsqu'un actionnaire nous pose des questions, nous y répondons», a-t-il déclaré. Il a toutefois ajouté qu'il y avait une façon bien plus simple de mesurer la performance de la direction: examiner les résultats financiers.

COUP D'ŒIL BOURSIER

Correction générale

Quelquefois il faut mettre un holà à notre élan quand la situation s'envenime. C'est à une séance de vente que l'on a assisté hier. L'indice industriel américain a subi un petit vent de panique avec son recul de 92 points. On assiste à une sérénade de vendeurs du côté canadien aussi. Plusieurs secteurs continuaient leur tendance haussière mais plusieurs autres n'avaient pas suivi le mouvement. C'est une majorité de secteurs qui ont commencé à se corriger hier. On ne peut qualifier le mouvement de baissier mais il mérite toute notre attention. Le dernier support tient le coup dans chaque secteur mais la direction est baissière. L'indice immobilier traverse sa tendance haussière (T) par en bas, mais c'est le point de support (S) qui prime. Le mouvement dans cette direction est toutefois un avertissement. Dans le cas des pétrolières, la tendance baissière T a été fracassée au début de février. Après un peu de reprise, l'indice se tourne à nouveau vers son plus récent support (S). Tous les autres secteurs en correction demeurent au-dessus de leur tendance haussière (T) en l'occurrence les banques, les services publics, les industrielles, les transports et la consommation. Plus vous avez de grosses positions dans ces secteurs, plus il est important ici de protéger une partie de vos profits en vendant des actions ou en achetant des options de vente. Il y a quand même un aspect positif avec les aurifères qui décollent. Remarquez que nous avons vu le mouvement prendre place dans les derniers jours. C'est pourquoi beaucoup de titres juniors et de grosses aurifères sont en pleine ascension. Étant donné l'ampleur du mouvement à la baisse d'hier dans les autres secteurs, je me devais de montrer les secteurs menacés. J'ai quand même deux exemples de titres en pleine ascension mais je vous en montrerai toute une série dans la parution de samedi ou de mardi, si le marché m'en laisse l'occasion en revenant au calme.

Michel Carignan



DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 25 février 1997 à 19:00h
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210
Réservez votre place :
(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	24316	3101.53	-40.95	-1.3
XCB:Bancalre	4009	4612.44	-105.00	-2.2
XCO:Hydrocarbures	20078	2348.67	-40.34	-1.7
XCM:Mines et métaux	13637	3392.21	+29.41	0.9
XCF:Produits forestiers	2972	2843.17	-17.68	-0.6
XCI:Bien d'Équipement	3677	3028.42	-32.74	-1.1
XCU:Services publics	2992	2790.99	-20.89	-0.7

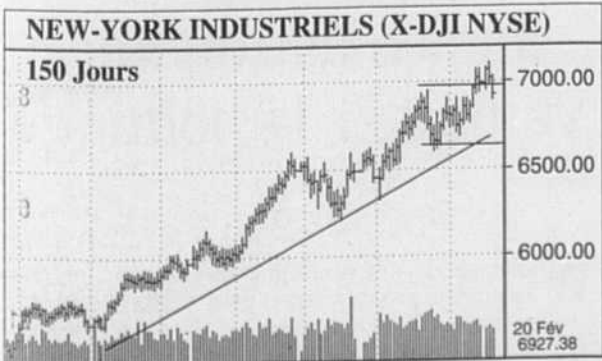
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	29976	328.89	-4.09	-1.2
TSE 100	*	375.99	-2.73	-0.7
TSE 200	*	376.42	-2.34	-0.6
TSE 300	97498	6205.07	-43.79	-0.7
Institutions financières	7262	6014.51	-131.64	-2.1
Mines et métaux	5806	5577.75	-13.25	-0.2
Pétrolières	31990	6392.90	-113.81	-1.7
Industrielles	7038	4138.91	-32.82	-0.8
Aurifères	21644	11313.78	+354.20	3.2
Pâtes et papiers	5491	4905.92	-30.38	-0.6
Consommation	4646	10279.47	-132.65	-1.3
Immobilieres	1297	2416.94	-26.66	-1.1
Transport	3290	6932.08	-14.85	-0.2
Pipelines	923	5111.71	-25.12	-0.5
Services publics	2711	4768.57	-53.49	-1.1
Communications	1276	10527.93	-39.61	-0.4
Ventes au détail	3090	5108.84	+16.14	0.3
Sociétés de gestion	1027	7694.79	-43.62	-0.6

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	40191	1262.05	+6.27	0.5

MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	34107	6927.38	-92.75	-1.3
20 Transports	4269	2340.43	-8.32	-0.4
15 Services publics	9739	229.88	-0.97	-0.4
65 Dow Jones Composé	48116	2135.40	-20.84	-1.0
Composite NYSE	*	421.09	-4.48	-1.1
Indice AMEX	*	722.67	-11.09	-1.5
S&P 500	*	802.80	-9.69	-1.2
NASDAQ	*	1347.40	-18.18	-1.3

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
PETRO-CD A IR	18683	20.60	20.00	20.40	-	-
PETRO-CD A IR	10256	16.30	16.00	16.10	-0.05	-0.3
BRE-X MINERALS	6733	23.10	21.90	22.70	+1.20	5.6
BARRICK GOLD CP	6091	36.90	35.25	36.80	+1.20	3.4
TVI PACIFIC INC	2851	1.27	1.01	1.20	+0.19	18.8
IMASCO LTD	2494	38.15	36.30	36.35	-1.85	-4.8
WILLIAM RES INC	2135	1.50	1.43	1.48	+0.04	2.8
IMPERIAL OIL LTD	2055	63.90	60.50	60.60	-3.20	-5.0
MINORCA RES INC	1913	6.50	5.65	6.45	+1.05	19.4
TSE 35 INDEX	1781	33.40	33.05	33.10	-0.35	-1.0

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
COLERAINE MINE	2850	0.70	0.49	0.55	-0.04	-6.8
BRESEA RES LTD	2349	12.65	12.10	12.40	+0.50	4.2
MINORCA RES INC	2039	6.50	5.65	6.40	+1.05	19.6
PLACER DOME INC	1996	30.05	28.70	29.85	+0.80	2.8
CAMBRIDGE	1618	11.95	11.80	11.95	-	-
VIDEOTRON GRPE	1574	11.75	11.20	11.20	-0.30	-2.6
CANACO MING RES L	1474	0.32	0.23	0.25	-	-
CALL-NET ENTR B	1335	18.00	17.25	18.00	+0.75	4.3
NORANDA FOREST	1009	9.50	9.40	9.50	+0.05	0.5
AVENOR INC	729	23.25	23.00	23.05	-0.40	-1.7



LE MONDE

PERSPECTIVES

Des gringos et des narcos

Agence France-Presse

Mexico — Les relations bilatérales entre le Mexique et les États-Unis, vont être durablement affectées par le scandale déclenché après l'arrestation du général Gutiérrez Rebollo, estimait-on hier des sources proches des services de lutte anti-drogue à Mexico.

Les liens avérés de l'ex-directeur de l'Institut national de lutte contre le trafic de drogue (INCD) avec le trafiquant Amado Carrillo ont d'ores et déjà obligé les services de la DEA et de renseignement américains à réévaluer d'urgence la coopération entre les deux pays en matière de lutte contre le trafic de drogue, selon ces sources.

Le général Gutiérrez a en effet automatiquement eu accès, de par ses fonctions, à une série de rapports et d'informations confidentielles américaines, y compris peut-être à l'identité d'agents américains de ces services au Mexique, ce qui met en danger la sécurité de ces derniers.

Une source diplomatique américaine à Mexico qui a requis l'anonymat a estimé, de son côté, que la découverte des liens de Gutiérrez avec Amado Carrillo, l'un des barons de la drogue les plus recherchés tant aux États-Unis qu'au Mexique, étaient «un désastre» pour la politique de coopération entre les deux pays dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue.

L'arrestation du général confirme par ailleurs le très haut niveau d'infiltration de l'État mexicain par les cartels de trafiquants de drogue, comme n'ont pas manqué de le souligner, dans leurs réactions officielles, les porte-parole de la Maison-Blanche et du Département d'État, qui ont aussi exprimé leur «déception».

Le scandale intervient d'autre part à trois semaines de l'ouverture à Houston (Texas) du procès intenté par le gouvernement des États-Unis contre un autre fonctionnaire mexicain, M. Mario Ruiz Massieu.

Ex sous-procureur de la République, M. Ruiz Massieu avait été arrêté, en 1995, aux États-Unis, en possession de neuf millions de dollars provenant, selon l'accusation, du trafic de drogue et destinés selon elle au blanchiment.

C'est dans ce contexte que le Président Bill Clinton devra décider (avant le 1^{er} mars) s'il accorde ou non au Mexique le «certificat de bonne conduite» délivré tous les ans par les États-Unis aux pays ayant coopéré efficacement dans la lutte contre le trafic de drogue.

Sa décision sera particulièrement difficile à prendre, estimait-on de source diplomatique à Mexico. Sanctionner le Mexique, partenaire commercial des États-Unis et du Canada au sein de l'Accord de Libre-échange nord-américain (ALENA) serait en effet délicat.

Cela risquerait d'autre part de rouvrir des rancoeurs au Mexique, pays avec lequel les États-Unis partagent 3000 kilomètres de frontière, alors que la ligne diplomatique américaine, ces dernières années, était au contraire de les apaiser.

Mais, selon la même source, ne pas sanctionner le Mexique, c'est prendre le risque d'affaiblir considérablement les discours intransigeants des États-Unis dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue et de perdre ainsi beaucoup de sa crédibilité.

La décision de Clinton est enfin compliquée par le fait qu'il doit se rendre en visite officielle au Mexique les 11 et 12 avril prochain.

Le ministre des affaires étrangères mexicain, M. Angel Gurría, était à Washington hier, officiellement pour une «visite de travail» prévue de longue date, mais surtout, selon une source diplomatique mexicaine qui a demandé l'anonymat, «pour essayer de réparer les dégâts».

EN BREF

Zaïre: incertitude sur les pourparlers

Le Cap (AFP) — L'incertitude continuait de planer hier sur les pourparlers inter-zaïrois qui devaient se tenir au Cap, après avoir été annoncés la veille par le président sud-africain Nelson Mandela. Aucune confirmation officielle n'a été donnée depuis Kinshasa sur la participation de représentants des autorités zaïroises. En revanche, le directeur général du ministère sud-africain des Affaires étrangères, Rusty Evans, cité dans le journal The Star, a annoncé l'arrivée mercredi soir au Cap d'un envoyé spécial de Kinshasa, ainsi que du chef des rebelles zaïrois, Laurent-Désiré Kabila. A New York, un porte-parole de l'ONU a de son côté annoncé l'arrivée en Afrique du sud d'une délégation gouvernementale zaïroise, précisant que M. Kabila était attendu avant le week-end. Ce porte-parole, Fred Eckhard, a ajouté que les autorités sud-africaines espéraient organiser des discussions «face-à-face» entre les deux délégations mais que, si cela n'est pas possible, le processus commencerait par des entretiens séparés de proximité. Un avion en provenance du Rwanda, à bord duquel aurait pu se trouver le chef rebelle, a atterri dans une base militaire proche du Cap à 4h45, avait rapporté de son côté l'agence nationale SAPA.

L'adoucissement du projet Debré ne désamorce pas la contestation

Paris (AFP) — La vague de contestation contre la politique de l'immigration se maintient en France, malgré un adoucissement du projet de loi qui l'avait déclenché la semaine dernière. La commission des lois de l'Assemblée nationale a amendé hier l'article le plus contesté du projet de loi, supprimant le point sur lequel s'étaient cristallisées des premières pétitions lancées dans les milieux artistiques et intellectuels, à savoir l'obligation de déclarer le départ d'un invité étranger. Mais cet adoucissement n'a pas amené les contestataires à revenir sur leur appel à manifester samedi à Paris «pour les libertés» et contre le projet de loi anti-immigration, auquel se sont ralliés partis de gauche et syndicats. Devant le premier succès remporté par un mouvement qui a rassemblé des dizaines de milliers de pétitionnaires (leurs noms occupent quotidiennement plusieurs pages du quotidien Libération), certains journaux prédisent même que les plus motivés des contestataires voudraient pousser leur avantage jusqu'au retrait total du texte gouvernemental. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a ainsi déclaré que c'est «l'ensemble du dispositif proposé qui lui faut remettre en cause». De son côté l'ancien Premier ministre socialiste Michel Rocard a appelé la gauche à «relancer la tête et contre-attaquer sur le terrain même de l'immigration en changeant totalement de discours et de politique».

L'OTAN prône un gel des forces militaires

L'élargissement de l'Alliance n'augmenterait pas les arsenaux dans les marches de la Russie

L'Alliance atlantique a précisé hier sa proposition de gel des forces militaires conventionnelles en Europe centrale au moment où le Secrétaire d'État Madeleine Albright commençait ses entretiens à Moscou.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — L'OTAN a préconisé hier à Vienne un gel des forces militaires en Europe centrale en vue d'atténuer les craintes de la Russie face au futur élargissement de l'Alliance.

Les 16 pays membres de l'OTAN ont proposé par ailleurs une nouvelle «réduction globale» des armements conventionnels de l'Atlantique à l'Oural, se déclarant prêts en ce qui les concerne «à adopter des mesures significatives à cet égard».

L'OTAN a fait ces propositions, dont le texte a été obtenu par l'AFP, hier au moment même où le secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, commençait ses entretiens à Moscou.

L'Alliance les a présentées dans le cadre de la renégociation du traité CFE (réduction des forces conventionnelles en Europe) qui

s'est ouverte formellement le 21 janvier à Vienne entre les 30 États parties à ce document. Selon des participants à la réunion d'hier après-midi, la Russie s'est bornée à dire qu'elle allait «examiner de manière constructive» les propositions de l'OTAN.

Dans son document sur les «éléments de base pour l'adaptation du traité CFE», l'OTAN relève d'abord que les plafonds d'armement ne peuvent plus être fixés au niveau des alliances militaires (OTAN et Pacte de Varsovie), cette dernière ayant disparu. Elle souligne de même la nécessité d'«éliminer» les sous-plafonds régionaux, créés pour éviter les accumulations de forces aux points de contact entre l'OTAN et Pacte de Varsovie.

Toutefois un accord négocié laborieusement l'an dernier pour réaménager en faveur de la Russie des plafonds applicables à une zone allant de Saint-Petersbourg au Caucase devra être «conservé intégralement».

L'OTAN propose de fixer pour chaque pays «un plafond national» (armements des forces nationales) et «un plafond territorial» (armements des forces nationales plus armements des forces étrangères déployées sur son sol ou susceptibles de l'être).

Point clé, elle préconise que les plafonds territoriaux des pays candidats à l'Alliance et de leurs voisins orientaux «ne soient pas plus hauts» que les plafonds nationaux actuels et ne puissent «pas être révisés en hausse». Les sept pays et régions visés sont cités: Bélarus, Hongrie, Pologne, Slovaquie, République tchèque, partie occidentale de l'Ukraine et enclave de Kaliningrad.

En clair, si les nouveaux adhérents de l'OTAN veulent accueillir des forces étrangères sur leur sol, ils devront réduire les arsenaux de leurs forces armées nationales. Façon de signifier à Moscou que l'élargissement de l'Alliance n'amènera aucune augmentation des arsenaux dans les marches de la Russie contrairement aux craintes de son état-major.

Deuxième point clé de ses propositions, l'Alliance estime que l'adaptation du traité

CFE «devrait avoir pour objectif de parvenir à une réduction globale des forces dans la zone d'application» du traité.

Prête à «prendre des mesures significatives à cet égard», l'Alliance précise que, dans le nouveau traité, les plafonds nationaux d'armement de ses 16 membres seront, globalement, «sensiblement inférieurs» aux plafonds prévus pour l'OTAN dans le traité actuel.

Concrètement, les propositions de l'OTAN ne constituent pas une offre unilatérale de désarmement, ont expliqué des sources concordantes. L'OTAN est prêt à réduire les plafonds d'armement auxquels elle a droit dans le traité actuel. Elle n'entend pas réduire les armements qu'elle détient effectivement aujourd'hui qui sont le plus souvent très inférieurs aux plafonds autorisés.

L'OTAN souhaite que Moscou et ses autres partenaires acceptent eux aussi une réduction de leurs plafonds. Si ces pays se pliaient à cette demande, ils devraient pour la plupart détruire une partie de leurs arsenaux, ces derniers étant proches des plafonds autorisés actuellement.

Construction de la paix au Chiapas

Les acteurs civils doivent être dans le coup

LE DEVOIR

À l'encontre de ce qui a pu se dérouler au Salvador et au Guatemala où la société civile a été invitée à participer à la fin seulement du processus de paix, les Mexicains qui oeuvrent à la

construction de la paix au Chiapas veulent que les acteurs civils jouent leur part à toutes les étapes menant à la construction de la paix.

Directeur général de la Commission nationale de médiation (CONAD) présidée par Mgr Samuel Ruiz, évêque de San Cristobal de las Casas, le sociologue Miguel Alvarez, invité à Montréal de l'organisation catholique Développement et Paix, accueille avec joie l'épilogue de la crise guatémaltèque. Il souligne que le Mexique vit une problématique propre qui n'a rien à voir avec le pays voisin: «le problème le plus important dans mon pays, c'est notre retard politique».

Trois ans après le soulèvement paysan du Chiapas et l'irruption de l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale), M. Alvarez croit toujours pertinente la lutte en vue d'ajuster le modèle économique «avec des critères sociaux», d'éviter de perpétuer la formation de pauvres; de la même manière, on devra, pense-t-il, modifier le modèle politique classique en s'aidant d'initiatives pensées par les organisations civiles.

Les médias ont en général tendance à considérer les seuls aspects spectaculaires, déplore Alvarez en soulignant qu'à la CONAI «nous travaillons plutôt sur les fondations... 95% de nos activités ne sont pas publiques». Ce qui n'empêche pas cet organisme de médiation, sous la houlette de Don Samuel (Ruiz), mu «par une mystique de service», de ménager trois ou quatre rencontres hebdomadaires avec des communicateurs pour mieux expliquer la patiente démarche de dialogue. Que Mgr Ruiz fasse l'objet d'une campagne de diffamation «ça fait partie de la guerre... on a tendance à confier la médiation à des personnalités fortes, elles doivent s'attendre à recevoir des coups». Alvarez plaide la nécessité d'intermédiaires «qui ne pensent pas à leur trajectoire personnelle».

Il y a toutefois un obstacle. La voie du dialogue

est la bonne mais «le problème est de persuader le plus de gens possibles d'emprunter» cette voie à un moment où le pouvoir mexicain a choisi de suspendre le dialogue au motif de combattre quatre autres groupes armés qui ont fait leur apparition dans diverses parties du territoire, dont l'ERP (Armée révolutionnaire du peuple).

La CONAI croit toujours à une sortie de crise pacifique. 1997 est une année charnière, avance le sociologue qui a trois décennies d'expérience dans les milieux indigènes. Le 6 juillet sera jour d'élections législatives. Les partis tâchent entre-temps d'amener la société civile sur leur terrain, et vice-versa. Même si, au sujet du Chiapas, les autorités parlent de «problème législatif». Quant au retard à en venir à une entente sur le Chiapas, il y a eu les accords de San Andrés, inopérants pour l'instant, sur les droits et la culture indigènes. «C'est un problème politique», insiste Miguel Alvarez.

«Au lieu de voir s'améliorer les chances de paix, on a vu malheureusement se multiplier les conditions qui mènent à la diversification des violences», dit-il, mais «le Chiapas ne se comprend que si l'on tient compte de l'ensemble du Mexique», pays où de multiples voix clament leur soif de justice, de démocratie et de respect des droits humains.

Dans ce contexte, la CONAI continue d'en appeler à des solutions justes, à des remèdes appropriés aux causes véritables et profondes qui ont mené au soulèvement du Chiapas. Elle s'affaire à un travail de réconciliation, jugeant nécessaire par exemple de «freiner au niveau de la base» la tendance à nier la nécessité d'une réconciliation.

Miguel Alvarez dit ne pas se contenter d'apporter au Canada le témoignage de reconnaissance pour la longue tradition de solidarité que des Canadiens ont maintenue dans l'appui aux initiatives visant au mieux-être des indigènes du sud du Mexique. «Notre expérience au Chiapas nous porte à vouloir aller plus loin dans la réciprocité et à offrir que l'expérience du Chiapas — recherche de solutions autrement que par un affrontement — puisse servir ailleurs dans le monde. L'objectif principal est la paix, «les autres problèmes rencontrés, on arrive toujours à les relativiser».

«Le Chiapas ne se comprend que si l'on tient compte de l'ensemble du Mexique»

Une opposition divisée reçoit les clés de la mairie de Belgrade

Milosevic reçoit une critique cinglante du premier ministre monténégrin

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — L'opposition au président Slobodan Milosevic va prendre aujourd'hui le contrôle de la mairie de Belgrade qu'elle espère transformer en tremplin vers le pouvoir. Mais pour arriver à cet objectif ultime, la coalition d'opposition Zajedno devra d'abord régler de graves problèmes de cohésion interne.

Les tractations au sein de la coalition pour la répartition des postes dans les 14 municipalités remportées en Serbie, mais aussi en vue des prochaines élections générales, se sont poursuivies dans la douleur hier.

Dans un communiqué au ton acerbe, le parti de Vuk Draskovic (Mouvement serbe de renouveau) a comparé la fête de la Victoire prévue ce soir au «sacre de Bokassa», prôné d'ailleurs de modeste et menacé de la boycott.

C'est le président du parti Démocrate Zoran Djindjic, l'un des trois dirigeants de Zajedno qui a été choisi pour occuper le fauteuil de maire. En fait, selon des sources concordantes citées par la presse indépendante, la rivalité entre les deux hommes (M. Draskovic ne fait pas mystère de ses ambitions présidentielles) est loin d'être réglée.

Cela n'a pas empêché la coalition de convier ses «Chers Belgradois» ce soir

place de la République, assurant que «le soleil s'est levé sur la place et se lèvera bientôt sur toute la Serbie».

Les autorités, qui ont reconnu la victoire de la coalition Ensemble (Zajedno) aux municipales de novembre, ont convoqué pour aujourd'hui la séance du conseil municipal, dans lequel l'opposition compte 67 des 110 sièges.

Immédiatement après se tiendra une réunion du conseil: «première assemblée non-communiste depuis 50 ans», selon la dirigeante d'opposition Vesna Pesic. «Tout se passera bien» a estimé le directeur du comité juridique de la coalition Dragor Hiber, assurant que le transfert du pouvoir avait été négocié avec les autorités.

La coalition a indiqué qu'elle allait immédiatement s'attaquer à deux dossiers sensibles: les médias et les finances. Il y a un an, la municipalité de Belgrade a reçu du gouvernement, aux termes d'une manœuvre juridique contestée, la tutelle d'une chaîne de télévision et de radio, Studio B, émettant sur environ une centaine de kilomètres autour de la capitale.

Le contrôle des radios et télévisions, dans un pays où les médias indépendants en sont à leurs balbutiements, est crucial en prévision des élections présidentielle et législatives prévues pour la fin de l'année en Serbie. Studio

B «ne va pas devenir la chaîne de l'opposition», a assuré M. Hiber à l'AFP. «Nous allons nommer une direction intermédiaire avant d'examiner son statut».

Pour l'épineux problème des finances, Zajedno a indiqué qu'elle avait constitué une équipe d'experts pour effectuer un audit de la gestion municipale sur les deux ou trois dernières années.

Par ailleurs, la petite république du Monténégro a lancé hier une attaque frontale contre le président serbe Slobodan Milosevic en se prononçant pour la première fois ouvertement pour son retrait de la vie politique.

Le premier ministre monténégrin, Milo Djukanovic, a estimé que M. Milosevic ne méritait plus «aucun poste politique» car il est «incapable de répondre aux défis» du monde moderne. «Je suis profondément convaincu qu'il serait totalement erroné que Slobodan Milosevic reste à quelque poste que ce soit dans la vie politique yougoslave», a déclaré M. Djukanovic dans une interview à l'hebdomadaire Vreme.

Les propos de M. Djukanovic constituent l'attaque la plus virulente lancée à ce jour contre le président serbe par un dirigeant du Monténégro (600 000 habitants) qui forme, avec la Serbie (10 millions d'habitants), la République fédérale de Yougoslavie (RFY).

PÉROU



Entre-temps, dans la jungle.

Reprise de contact entre Lima et le Tupac Amaru

AP ET AFP

Lima — Les représentants du gouvernement péruvien et du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru ont repris hier leurs pourparlers en vue de régler la crise des otages à Lima, après être apparemment venus à bout de divergences qui avaient bloqué le déroulement des discussions.

Les entretiens ont eu lieu dans une maison située de l'autre côté de la rue où se trouve la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima. Soixante-douze personnes sont retenues en otages par un commando du MRTA dans cette résidence depuis plus de deux mois.

Les négociateurs s'étaient séparés samedi, après avoir semblé-t-il rencontrer des divergences sur la principale revendication des rebelles: la libération de centaines de leurs camarades emprisonnés en échange de celle des otages. Une exigence qui se heurte depuis le début au refus du président Alberto Fujimori.

Les discussions de jeudi ont démarré après l'arrivée du négociateur du gouvernement Domingo Palermo et une commission internationale de quatre médiateurs chargés de superviser les négociations.

Un véhicule de la Croix-Rouge a fait la navette entre la résidence de l'ambassadeur du Japon et le lieu des discussions pour y amener un représentant des rebelles. On pense qu'il s'agissait de Rolí Rojas Fernandez mais son identité n'a pu être confirmée. AP

Des rumeurs persistantes à Lima ces deux derniers jours, évoquaient l'adoption possible d'une loi d'amnistie pouvant bénéficier aux prisonniers du MRTA. Cependant, la porte-parole du Congrès, le Parlement péruvien, Mme Monica Zu a indiqué à l'AFP que, «pour le moment, il n'y a aucun projet de ce type à l'étude».

Pour contre, selon des sources parlementaires, des «conversations informelles» se tiennent actuellement entre les congressistes de la majorité gouvernementale comme de l'opposition, sur une possible loi d'amnistie en faveur de prisonniers condamnés pour terrorisme.

John Glenn, ancien astronaute, va quitter la politique

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le sénateur John Glenn, 75 ans, a annoncé son prochain départ de la scène politique dans un discours hier, 35 ans jour pour jour après avoir été le premier astronaute à réaliser une orbite autour de la Terre.

Dans un discours aux habitants de sa ville natale de New Concord, dans l'Ohio, l'ancien astronaute a déclaré qu'il ne se représenterait pas à son siège de sénateur aux élections de l'an prochain, s'estimant trop âgé.

John Glenn, sénateur démocrate depuis 1975, avait accompli le 29 février 1962 une orbite autour de la Terre à bord d'une capsule Mercury, réitérant l'exploit du cosmonaute soviétique Youri Gagarine.

Il a annoncé hier l'organisation d'une journée nationale consacrée à l'espace, le 22 mai, pour donner aux enfants le goût de la conquête de l'espace et rappeler le discours du président John F. Kennedy, le 25 mai 1961, appelant à envoyer un homme sur la Lune.

LE MONDE

Armes nucléaires

L'Inde repousse les accusations de Washington

AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — L'Inde a dénoncé hier comme «inacceptables» des accusations du délégué américain à la Conférence du désarmement, qui a affirmé que New Delhi et le Pakistan bloquaient la négociation sur une interdiction de fabriquer les matières fissiles servant aux armes nucléaires.

«Je ne peux pas accepter cela», a dit à la presse le délégué indien, l'ambassadeur Arundhati Ghose, après la publication par la mission américaine auprès de l'ONU d'une interview de l'ambassadeur au désarmement Stephen Ledogar.

Dans un communiqué, la mission indienne dit «regretter profondément les déclarations» américaines, qu'elle juge «injustifiées et destinées à jeter un doute sur l'engagement de longue date de l'Inde au désarmement nucléaire».

Dans une interview à l'US Information Service (USIS) publiée mardi dans le bulletin de cet organisme, l'ambassadeur Ledogar a accusé l'Inde et le Pakistan de bloquer le lancement d'une négociation, demandée par le président Bill Clinton et d'autres pays, d'un traité d'interdiction de fabrication des matières fissiles, dit «cut-off». «Les États nucléaires non déclarés, en particulier l'Inde et le Pakistan, prêchent du haut de leur chaire, et pourtant ils refusent leur accord à une négociation qui coifferait la course aux armes nucléaires en Asie du Sud, le seul endroit du monde où existe une course aux armes nucléaires actuellement», a dit M. Ledogar.

«Ils produisent, tous les deux, des matières fissiles sans contrôle, sans garantie et sans en rendre compte, et ils refusent de s'engager dans quoi que ce soit qui aborderait la création d'un régime où ils auraient à rendre compte», a ajouté le délégué américain. «L'idée, c'est que nous sommes supposés jeter nos armes nucléaires pendant qu'ils fabriquent les leurs», a-t-il dit.

L'Inde et le Pakistan, qui n'ont signé ni le Traité de non-prolifération nucléaire (NPT) ni le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), demandent qu'une négociation «cut-off» soit liée à la négociation d'un calendrier de destruction des arsenaux nucléaires des cinq puissances déclarées, ont déclaré des diplomates.

L'ambassadeur américain a réclamé qu'Islamabad et New Delhi signent d'abord les deux traités, «ensuite ils auraient la stature morale pour faire la leçon au reste du monde sur le désarmement nucléaire».

Les cinq grandes puissances nucléaires (États-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne et Chine) refusent de s'engager sur un désarmement atomique dans l'immédiat et la Conférence du désarmement piétine depuis sa reprise il y a un mois. L'Inde, qui avait mis son veto l'an dernier au CTBT à Genève, a contre-attaqué et accusé les États-Unis de bloquer une négociation réclamée par de nombreux pays, notamment du Tiers-Monde, pour éliminer les armes nucléaires.

«Si la Conférence du désarmement est dans une impasse, cela est dû au refus de tout compromis sur des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en vue d'une élimination des armes nucléaires», dit le communiqué indien.

L'ambassadeur indien, Mme Ghose, a démenti que son pays fabrique des matières fissiles à usage militaire, comme l'a affirmé l'ambassadeur américain. Elle s'est inquiétée que la fin de la guerre froide ait fait des pays du Tiers-Monde et de ceux qui sont désignés comme des pays «en marge de la communauté internationale» les nouvelles cibles potentielles d'une attaque nucléaire.

«Les États-Unis sont déçus de la décision prise (plus tôt jeudi) à Genève par le directeur général de l'OMC à la demande de l'Union européenne et de ses pays membres, de

Après la mort du petit timonier

Hong-Kong s'interroge sur son avenir

Deng Xiaoping était l'auteur de la formule «un pays, deux systèmes»

Le vieux dirigeant chinois ne pourra pas réaliser la dernière grande ambition qui lui était prêtée: être présent à Hong-Kong en août prochain pour voir le drapeau rouge de la Chine populaire se lever sur le port de Victoria. Les opinions sont partagées quant au respect des libertés politiques après cette date.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Hong-Kong — Après la mort de Deng Xiaoping, Hong Kong se demande si la formule «un pays, deux systèmes» survivra, et combien de temps, à la disparition de celui qui en fut le promoteur sinon l'inspirateur.

Les drapeaux ont été mis en berne hier dans la colonie britannique, qui reviendra sous souveraineté chinoise dans 131 jours, ainsi que dans l'enclave portugaise voisine de Macao.

Le vieux dirigeant chinois ne pourra pas réaliser la dernière grande ambition qui lui était prêtée: être présent physiquement à Hong-Kong pour voir le drapeau rouge de la Chine communiste se lever sur le port de Victoria.

Le dernier gouverneur britannique Chris Patten a rappelé dans un communiqué publié dans la nuit que «le concept [de Deng] «un pays, deux systèmes» a rendu possible le succès de la négociation de la déclaration commune sino-britannique, et ainsi a jeté les fondations de la stabilité et de la prospérité de Hong Kong après 1997».

Mme Anson, numéro deux du gouvernement colonial qui occupera le même rang dans l'exécutif de la future Région administrative spéciale (RAS) de Hong-Kong, s'est déclarée convaincue que la mort de Deng n'affecterait pas une «transition harmonieuse» d'ici au 1^{er} juillet.

Un son de cloche beaucoup moins optimiste est venu de Londres, où se trouve Martin Lee, le président du Parti démocrate,

principale formation politique du territoire.

Interrogé par la radio, M. Lee, qui achève une tournée des capitales européennes, a appelé les dirigeants de Pékin à en revenir à la politique de Deng, qui signifiait que «les gens de Hong-Kong dirigeraient Hong-Kong avec un large degré d'autonomie» après la rétrocession.

Pour M. Lee, la ligne de la Chine à l'égard de Hong-Kong a été orientée récemment par les «durs» du régime de Pékin, qui ont adopté une «politique de reprise en main plutôt que de laissez-faire».

«J'espère que les dirigeants chinois vont réévaluer la situation dans son ensemble et bien réfléchir avant de mettre en œuvre leurs décisions récentes qui sont extrêmement impopulaires dans la population de Hong-Kong», a-t-il affirmé dans une allusion à la mesure inspirée par Pékin d'abolir après le 1^{er} juillet tout ou partie de 25 lois dont certaines garantissent le plein exercice des libertés fondamentales.

M. Lee a répété que la responsabilité de faire respecter leurs engagements par les dirigeants de Pékin incombe au premier chef au futur patron du territoire Tung Chee-hwa. La mort de Deng a surpris M. Tung à Pékin où il s'était rendu pour faire approuver la composition du gouvernement de la future RAS. La liste des secrétaires, qui sont à la tête des différentes administrations du territoire, sera rendue publique hier à Hong-Kong.

M. Tung, qui compte au nombre des 459 dignitaires inclus dans le comité des



VINCENT YU, ASSOCIATED PRESS

Alors que plusieurs citoyens de l'enclave britannique rendaient hommage à Deng Xiaoping, quelques-uns dénonçaient en lui «le boucher».

funérailles de Deng, a affirmé depuis Pékin que «les fondations établies par M. Deng feront de la Chine un pays plus fort et plus riche et de Hong-Kong un endroit plus prospère et plus stable».

Depuis sa nomination comme futur chef de l'exécutif par un collège sélectionné par Pékin, M. Tung a été critiqué par les milieux démocratiques et une partie de la presse de Hong-Kong pour avoir adhéré strictement à la ligne définie par les dirigeants chinois, et il a vu sa popularité baisser sensiblement dans les sondages.

«D'ici au 1^{er} juillet, M. Tung doit prouver à la direction chinoise qu'elle peut avoir une complète confiance», au risque de s'aliéner l'opinion locale et internationale, explique un financier résident à Hong-Kong. «Le problème, ajoute-t-il, est que contrairement aux responsables chinois qui ont grandi dans le système, il ne connaît pas les limites de son autonomie».

«Mais, poursuit-il, s'il conserve la même attitude après le 1^{er} juillet, Hong-Kong va vraiment devenir un endroit différent de ce que nous connaissons».

Loi Helms-Burton

Les États-Unis rejettent l'arbitrage de l'OMC

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les États-Unis ont rejeté hier la commission d'arbitrage constituée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour trancher un différend avec l'Union européenne à propos de la politique commerciale américaine vis-à-vis de Cuba.

«L'OMC n'est pas un forum approprié pour la résolution de différends portant sur ce qui est essentiellement une question de politique étrangère», a affirmé le sous-secrétaire au Commerce américain en charge du dossier, Stuart Eizenstat.

«Les États-Unis sont déçus de la décision prise (plus tôt jeudi) à Genève par le directeur général de l'OMC à la demande de l'Union européenne et de ses pays membres, de

constituer une commission d'arbitrage» à propos de la loi Helms-Burton, a déclaré M. Eizenstat lors d'une conférence de presse à Washington.

Le directeur général de l'OMC, Renato Ruggiero, a nommé jeudi les experts constituant la commission d'arbitrage. Le principe de ce panel d'experts avait été décidé le 20 novembre 1996, à la demande de l'UE.

Bruxelles dénonce la loi américaine dite Helms-Burton, votée en 1996 à la suite de la mort de trois pilotes américains provoquée par l'armée cubaine, qui sanctionne toute entreprise investissant et commerçant à Cuba. Les États-Unis ont décrété un embargo contre Cuba en 1960.

M. Eizenstat s'est toutefois déclaré prêt à poursuivre les discussions engagées parallèlement avec l'Union européenne. L'administration américaine «fera tout ce qui est

possible avec l'UE pour parvenir à une solution mutuellement satisfaisante», a-t-il souligné. Le commissaire européen Sir Leon Brittan a indiqué plus tôt que «le fait que le panel était désormais opérationnel ne limitait en rien notre capacité à poursuivre des négociations bilatérales».

Si aucune solution n'est trouvée rapidement, averti M. Eizenstat, «les États-Unis informeraient formellement le directeur général de l'OMC de son opinion selon laquelle la commission d'arbitrage mise en place [jeudi] n'a aucune compétence pour trancher sur ce qui est une question de sécurité nationale et de politique étrangère».

L'article XXI du GATT permet de se soustraire à ses obligations commerciales multilatérales pour des raisons de sécurité nationale. Il n'a encore jamais été évoqué devant l'OMC.

TÉL.: 985-3344

LES PETITES ANNONCES

FAX: 985-3340

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150	Achat-vente-échange
160 • 199	Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250	Achat-vente-échange
251 • 299	Location
300 • 499	MARCHANDISES
400 • 599	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES
600 • 699	ET DE SERVICES
	VÉHICULES

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1. Echec total. — 4. Nom donné aux citoyens résidant à Rome (Antiq.). — Pôlu.

2. Mammifère paresseux. — Formène.

3. Dilatation des veines du cordon spermatique. — 5. Oiseau-mouche. — Pronom.

4. Lieux. — Voix grave. — 6. Agitation. — Connu.

5. Tante. — Lui. — 7. Ponctuellement. — Mettre à sec.

6. Renard. — Ornement architectural. — 8. Enlève. — Perse.

7. Écolière. — 9. Lancier allemand. — Moins du calendrier républicain.

8. Unité de radioactivité. — 10. Monnaie chinoise. — Soustrait. — Ciment.

9. Meneuse d'ânes. — 11. À l'intérieur. — Cabaret.

10. Récipient où sont conservés les poissons vivants. — Néphtum.

11. Louange. — Féro.

12. Exprimer. — Boire.

13. Groupe de travail. — Bien appriss.

14. Champignon. — Mulâtre.

Solution d'hier

1. OREOPITHEQUE
2. BANCALETTUV
3. VITROME
4. ÉPIRE
5. NÉGRESSITE
6. TOUT AFFUTE
7. RHEUMATODE
8. ALTEUQUETA
9. SULTAN
10. MILITARD
11. ANULETIR
12. LUTHERIE

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD
AUBAINE
AUBAINE
AUBAINE

C'est une vraie Aubaine... 185 000\$. Directement du prop. (514) 676-1364. 48 h 24 heures.

NDG, rue Oxford, métro V-Maria. Magnifique 2px incl. bureau prof. Rénové par architecte. Vente en 2px OU co-prop. BAS: ss aménagé, 3 cc, 2 sb, bur. (entrée ind.), jardin. HAUT: grand 4 1/2 éclairé. Tranquille. 160.000\$ & 125.000\$. 484-3335.

ST-LAMBERT, Maison de ville 93, foyer, terrain clôturé, 150.000\$. Visite libre tous les dimanches 14h à 16h. 466-9954

ST-LAMBERT, Superbe cottage rénové, 4 ch, foyer, très éclairé, 257.000\$. 672-2920 ou 923-1790, (après 18h).

V.M.R., cottage semi-détaché, 3 cc, foyer, garage. Bien situé. Libre. Pas d'agent. 342-9067.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

AU COEUR DU VIEUX-LONGUEUIL
Cottage-condo jumelé, 3 chambres. 677-8046.

C.D.N. 5314 DECELLES
2e, superbe 5 1/2 (1050 p.c.), calme, chaletaux, 1 c.c. + walk-in. Ouvert arrière côté soleil, p-patio, terrasse, vue, équipé. Petit comptant. 103.000\$ nég. Env. 550\$/mois + taxes. 738-7333.

CHANTECLERC
Pour les amateurs du golf et du ski, voici l'occasion rêvée d'acquiescer un condo au pied du Mont Chanteclerc. Une c.c., mézzanine, bain tourbillon, foyer et terrasse. Prix à discuter. Renseignements: 381-3116.

OUTREMONT, grand 7 1/2 d'époque, très ensoleillé, rénové, insonorisé, 2e, près Laurier. Prix: 137.000\$. 270-9577.

OUTREMONT, 6 1/2 à l'europlénie. Rénové, soleil, rangement. 129.000\$. Gilbert, 842-0121, 271-5680.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

SANCTUAIRE MT-ROYAL PHASE 3
2 ch. c., 2 s/bains, 1500 p.c.a., 8ème étage avec vue sur le Mont-Royal, 2 étages aménagés int.

1 ch. c., 1 s/bains, 1er étage avec terrasse face au boisé, 1 stat. int. **PRIVÉ. (514) 343-3824**

125 HORS-FRONTIÈRES

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. Villa Jasmin, Puerto Plata, Costambar. Condo 1 c.c., temps partagé, période flexible. Prix à discuter. 489-4732.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

ADJ. H.E.C. ET HOPITAUX, charmant 3 1/2 chauffé, eau chaude, poêle et frigo. 480\$. 733-6020.

DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

PRÉS D M, et métro, grand 4 1/2 (ou chambre) équipé. 15 mai-15 oct. 731-1946.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

ARCHITECTURE CENTENAIRE
Rénovations soignées, vière occupation 07-97, Le Rachel-Julien #310, 1135 p.c.a., 900\$/mois. 523-1847.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

REDPATH - 3 1/2
5 électromén., climatisé, garage int. 900\$/mois, 1er mai. 931-6346.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

APPART. SUR PILOTIS dans la nature, les pieds dans le lac... 3 c.c., 2 s/b.; Secteur Nicolet. (819) 233-9367.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

***** PARIS *****
XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1. équipé, pour 2-4 pers., parc. Disponible à la semaine. 968-0262.

2 1/2 * PARIS**
Location à la sem.: 599\$. App. complètement rénové (95), XVe, près Tour Eiffel, 4e, asc. 495-3021.

BOURGOGNE (France). Petite maison au cœur du vignoble. 450\$/semaine. (418) 683-8205 (jour), 347-3607 (soir).

COSTA RICA
Belle et grande maison sur plage, tout confort. 600\$/sem. ou 2.000\$/mois. Disp. à partir du 8 mars. 273-0251.

COSTA RICA
Maison 3 c.c., 1. équipée, 200 mètres plage, 325\$/sem. (514) 276-0004.

FRANCE «FAYENCE». Appart. rénové 2 1/2, s/bains, dans village Provençal, vue panoramique sur montagnes & vallée, prox. St-Tropez, Cannes. Photo disp. 485\$/sem. ou moins 1. inclus. 479-6147.

LOCATION OU ECHANGE
Famille de 4, résident à Victoria, B.C., cherche maison en Bourgogne près de Dijon, Beaulieu ou Vézelay, de sept. 97 à fin juin 98. Prix: (250) 386-6374 ou par Fax: (250) 381-4312.

NAPLES, FLORIDE
Golf du Mexique
Condo tout confort, 3 c.c., 2 s/bains, grande véranda, tennis, piscine, SPA, plage.

Jean-Marc Chaput (514) 343-3824

PARIS-SUD. Porte de Vanves, studio meublé, journée, semaine, mois, année. 342-0488.

210 COMMERCES À VENDRE

À VENDRE
Entreprise complète de conception et de fabrication d'équipement de transformation secondaire du bois. Le terrain, les bâtiments, l'équipement et l'inventaire font partie de l'entreprise située dans la partie centrale du Nouveau-Brunswick rural. L'acheteur potentiel peut inclure dans ses négociations, la participation du propriétaire actuel pour une période intermédiaire. Cette entreprise compte 4 employés à temps plein qui habitent la région. Toutes les ententes doivent inclure les projets en cours. La retraite est la raison de la vente. Du financement peut être obtenu auprès du propriétaire, si nécessaire. Les brevets sur les machines peuvent également être achetés. Les perspectives à long terme sont excellentes pour le bois de seconde transformation.

Veuillez vous adresser à: P.O. Box 25011 Fredericton, NB E3A 1C2

523 TRADUCTION, RÉDACTION

DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS par professionnel expérimenté. Prix avantageux. 484-8118.

530 COURS

ANGLAIS ANGLOPHONE doctorat. TOEFL 8 hres/200\$. Privé. 369-2521.

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. Privé, semi-privé. Angli Linga. 849-5484.

COURS D'ESPAGNOL pour débutants. Ecole sérieuse. Méthode rapide et amusante. Professeure qualifiée. Très petit groupe. Debut: lundi 24 février. Encore 1 place disponible. Laissez message au 278-7939.

COURS DE CONVERSATION AVANCÉS: anglais, espagnol. Ecole sérieuse, professeurs qualifiés. Samedi matin, de 10h - 12h. Laissez message au 278-7939.

INTRODUCTION À INTERNET. Cours privé. Naviguez en 3 hres! 655. (Mtl et environs). 630-9623.

543 PSYCHOTHÉRAPIE

PSYCHANALYSTE
Julie Bellavance
529-5860

JACQUES BENOIT, psychologue. Dépression, anxiété, orientation sexuelle. 731-8968.

ORIENTATION PSYCHANALYTIQUE
JACQUES RIOPEL 272-4076.

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

RÉGLEZ VOS PROBLÈMES spirituels et matériels. Amour, finances, santé. Avec l'aide du plus grand médium d'expérience. M. SAKHO, 937-2402.

SADOU BAH, médium africain, spécialiste de tous les travaux occultes: chance, amour, réconciliation, affaires. Satisfaction garantie, résultats rapides. 342-3763.

575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR
Courtis, ponctuel, attentionné
VINCENT, 946-9553

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

598 SERVICES DIVERS

JARDINIER d'exp. recherche domaine (Rive-sud Montréal, Estrie) pour effectuer entretien ext. sur une base hebdomadaire. Connaissance des végétaux, engrais, tailles, maladies. (514) 799-5266.

VENDEZ VOTRE AUTO

Pour seulement **25\$**, annoncez votre auto sur 3 lignes durant 6 jours consécutifs.

8,50\$ la ligne supplémentaire

Il est possible d'annuler la parution des annonces, mais la facturation demeure inchangée.

De plus, aucune modification ne peut être apportée au texte après la première parution.

ANNONCES CLASSÉES
985-3344
LE DEVOIR

ENCADREZ votre PETITE ANNONCE
985-3344

É D I T O R I A L

En décomposition

Lise Bissonnette

À peine un mois après que le gouvernement du Québec se soit résolu à adopter la voie constitutionnelle pour créer des commissions scolaires linguistiques, le dossier s'est décomposé de telle façon que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois serait bien avisée de remiser sa bonne volonté et de mettre fin aux travaux jusqu'à nouvel ordre, pour consacrer ses énergies à d'autres réformes.

Le fameux «consensus» qu'on croyait solidement établi depuis près de vingt ans pour substituer une division linguistique à une division confessionnelle des commissions scolaires, s'est évanoui plus vite que neige au soleil. Le lendemain du jour où le Québec a annoncé son pèlerinage à Ottawa en quête d'un amendement constitutionnel, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Stéphane Dion, déclarait au quotidien *The Gazette* que le gouvernement du Québec ne pouvait espérer qu'on abroge le vieil article 93 de la Constitution canadienne de 1867 — celui qui contient les protections confessionnelles — sans reconnaître «le droit des anglophones au contrôle de leurs commissions scolaires». Alliance Québec, le lobby anglophone, voyait là une invitation à faire monter les enchères, et réclamait aussitôt que les Anglo-Québécois se voient accorder spécifiquement, et à eux seuls, une protection constitutionnelle pour leurs commissions scolaires; le groupe déclarait insuffisantes les garanties contenues depuis 1982 à la Constitution, qui reconnaissent aux minorités de langue officielle le droit de gérer leurs écoles, comme la Cour suprême l'a confirmé à quelques reprises.

La simple «gestion», c'était bon pour les francophones hors Québec mais non pour la puissante minorité anglophone du Québec qui exigeait qu'on enchâsse pour l'éternité la structure même de ses commissions scolaires. Le ramdam d'Alliance Québec réveillait aussitôt les espoirs des intégristes de la confessionnalité scolaire, qui avaient presque jeté la serviette depuis quelques mois, et qui ont recommencé à nier l'existence du consensus. Puis le chef du Parti libéral du Québec, Daniel Johnson, a mis le dernier bâton dans les roues du convoi. Alors que sa propre formation avait proposé la stratégie d'amendement constitutionnel, qu'elle pouvait se féliciter d'y avoir converti le gouvernement, les députés anglophones cédaient à Alliance Québec et forçaient leur chef à remettre son appui en cause, sous prétexte d'un différend tactique avec le gouvernement. M. Johnson réclame donc une commission parlementaire pour vérifier l'existence du consensus dont on le croyait l'un des piliers. Et s'il n'appuie pas la demande même d'Alliance Québec, quant au fond, il a emprunté son vocabulaire pour dénoncer l'infamie présumée du gouvernement dans cette affaire.

Il est évident que M. Johnson vient surtout de donner à ses frères libéraux d'Ottawa le prétexte en or pour reporter au-delà des prochaines élections fédérales toute la délicate démarche d'amendement constitutionnel. Et qu'il caresse, en prime, l'espoir d'empoisonner le climat politique québécois avec la reprise, à l'Assemblée nationale, de débats aussi surannés que viciés. Il est désolant d'en arriver à cette conclusion, alors que nous

étions si près d'une réforme nécessaire et souhaitée largement, mais le gouvernement du Québec ferait mieux, pour l'instant, de refermer la porte. Quand la communauté anglophone du Québec en aura terminé avec sa dynamique de groupe, qu'elle aura réalisé à quel point le jeu politique d'Alliance Québec et de ses amis des médias et du PLQ sape ses propres intérêts dans cette affaire — comme le reconnaissent nombre de voix importantes dans le milieu scolaire de langue anglaise —, il sera toujours temps d'y revenir.

S'il n'y a pas moyen de procéder par amendement constitutionnel sans créer une pareille crise, Mme Marois devra sans doute espérer que le problème trouve lentement sa solution par des voies naturelles.

La substitution de commissions linguistiques aux commissions confessionnelles, on l'oublie trop souvent, ne vise pas qu'à donner aux anglophones la gestion séparée de leurs écoles. Elle veut moderniser le système et en finir, notamment à Montréal, avec un régime qui permet à des catholiques d'imposer leurs rites et leur vision du monde à une population scolaire aux croyances et appartenances religieuses de plus en plus diverses. Tout laisse croire que le règne des extrémistes de la catholicité qui dominent la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) tire à sa fin, qu'ils ne pourront rééditer aux élections scolaires de 1998 les stratagèmes qui leur ont permis de remporter une douteuse victoire à l'arraché en 1994.

Un conseil de commissaires autrement constitué pourrait procéder à une déconfessionnalisation de facto de ses structures, et à une adaptation de l'enseignement au pluralisme des lieux, avec la collaboration d'enseignants qui y sont certainement prêts. Quant aux commissions scolaires protestantes, où le nombre d'élèves francophones va en augmentant car elles attirent une clientèle immigrante non catholique que la loi oblige à étudier en français, elles devront peut-être se donner des structures séparées de gestion pour francophones et anglophones, pour éviter des conflits qui se profilent déjà.

Il est évident que cette solution est boiteuse et que les anglophones seraient beaucoup mieux servis par les commissions linguistiques que leur propose aujourd'hui le gouvernement du Québec, comme d'autres avant lui. Mais s'ils croient, bien à tort, que le statu quo les protège mieux alors qu'il les «minorise» vraiment à terme, l'État et surtout le ministère de l'Éducation ont mieux à faire que de s'évertuer à modifier cette étrange perception. Mme Marois, rappelons-le, vient de déposer de nombreux projets de refonte des contenus et de l'organisation des programmes d'études, conformément à sa première mission qui est d'améliorer l'éducation pour tous, et non de fournir à quelques-uns une arène postférendaire. L'école québécoise ne peut pas être plus longtemps l'otage de batailles qui n'ont plus rien à voir avec elle.

L E T T R E S

Derrière la vocation médicale

Le texte de Michelle Blaquière (page «Idées», *Le Devoir*, 7 février 1997), intitulé «Les médecins, une entreprise privée qui donne l'illusion d'un service public», dénonce avec raison l'ignominie et le cynisme qui se cachent derrière le statut socioprofessionnel, élevé jusqu'à la perversion, de la vocation médicale.

Cependant, les moyens proposés par Mme Blaquière pour réagir à cet inquiétant état des choses — refuser, individuellement, d'acquiescer la part de nos impôts destinée au financement des soins de santé — témoignent d'un contre-réformisme dangereux. Après tout, certaines personnes ont, malheureusement certes, besoin de soins de santé dont elles ne peuvent acquiescer les coûts réels.

Je prônerais plutôt, pour débouter les médecins, l'adoption d'un mode de vie «hédoniste désœuvré». En effet, en préservant une forme physique optimale, Mme Blaquière n'aurait pas à recourir au réseau de la santé. De plus, en consacrant le moins de temps possible à l'occupation d'un emploi rémunéré, elle ne verserait, à un État corrompu et incompetent à l'extrême, qu'un minimum d'impôts.

Jacques Métayer

Montréal, 7 février 1997

Un train d'enfer

Fervent défenseur du transport en commun pour ses avantages qu'il procure, je me décide donc de me défaire de ma voiture et de me déplacer de la façon que je préconisais. Plusieurs modes de transport en commun peu coûteux (comparé au coût annuel d'une voiture) sont à ma disposition: le train, l'autobus et Allo-Stop.

Arrive donc une fin de semaine où je me propose d'aller dévaler les pistes de ski des environs de Québec. Pour ce faire, le voyage avec Allo-Stop est difficile. Il me reste donc le train et l'autobus. Préférant de loin le confort du train, je me présente à un guichet de Via Rail à Montréal pour me procurer un billet aller-retour avec la réduction de 40 %. Par un pur hasard, en arrivant au guichet, je demande s'il est possible d'apporter mes skis avec moi, ce qui me semble évident.

On me répond alors que ce n'est pas garanti. «Achetez le billet, et si le conducteur de la locomotive le veut bien, s'il y a suffisamment de place, on prendra les skis aussi.» Je me démente pour bien faire comprendre que je dois absolument les apporter, mais on m'indique qu'il n'y a aucune assurance.

Et qu'est-ce qui se passe si le conducteur ne veut pas? «Tu t'arrangeras», m'a-t-on répondu!

On me proposa alors de mettre mes skis dans un wagon de bagages (les bagages s'arrêtent à Lévis et les gens par un autre train, à Québec) et de prendre le traversier Lévis-Québec pour aller récupérer et reporter mes skis. Voilà un petit voyage sans trop de tracas! Exaspéré, je décide de prendre l'autobus, où les skis ne posent aucun problème.

Mais voilà, je discute avec un copain de Québec qui me dit que la gare de Lévis est ouverte de 4h30 à 5h30 et de 20h à 21h seulement. Bien entendu, les gens de Montréal ne m'en avaient pas glissé mot.

Pour une compagnie qui tente de vanter les mérites de l'hiver par toutes sortes de publicités, qui montre des gens heureux dans les wagons, laissez-moi vous dire que la réalité est tout autre. «On te donne ça, pis si t'es pas content...»

Eh bien, je ne suis pas content. Je comprends maintenant pourquoi le système ferroviaire est en difficulté. Une chance qu'il reste encore l'autobus et Allo-Stop...

Jean-Benoît Trahan

Montréal, 7 février 1997

Les sacs à dos des écoliers

Que peut mettre une société dans les sacs à dos de ses écoliers? A Montréal, cette année, c'est à qui porte le plus épais. Certains atteignent 18 pouces. Dans les autobus, le métro, ça encombre, heurte, obstrue, bloque, occupe la place.

Un écolier est un écolier. Il porte dans son dos ce qu'on lui prépare. De quoi est fait l'avenir de nos jeunes? De savoir? Combien? Lequel? Peu de civisme, il faut croire. D'insécurité? Mets-en! L'empêche tout au cas où... D'indifférence, de ressentiment? Une tonne!

Cette bedaine, pour le moins déplacée et prématurée, dit ceci, il me semble: «Aujourd'hui, c'est avec un simple sac que je t'écœure, et ton slalom impossible vers la porte, je m'en balance. Donne-moi encore quelques années et ce sera dans mon char!»

Un écolier, par définition, questionne et attend. Ici sont visés les parents, l'école, la STCUM qui, en tant qu'institution, n'a pas le droit de ne pas éduquer. Que faire de ce sac qui en dit aussi long sur moi que sur mon milieu? C'est simple: toujours le porter à la main dans les véhicules publics; à la première occasion, le déposer à ses pieds ou le glisser sous un siège; alors se dégage un bel espace que j'appelle espoir ou avenir, c'est selon.

Yves Presseau

Enseignant

Montréal, 16 février 1997



Bravo M. Michaud

La bataille de Yves Michaud, ancien délégué général du Québec à Paris, pour plus de glasnost de la part des grandes banques canadiennes, est en train de porter fruits. Au mois de janvier, la Cour d'appel du Québec a statué en sa faveur en obligeant deux banques, la Banque Nationale et la Banque Royale, à soumettre une série de propositions avancées par M. Michaud à leurs actionnaires lors de leurs assemblées générales.

Qu'est-ce que M. Michaud réclame? Une réduction des salaires des présidents des grandes banques, qui se situent quelque part entre un et quatre millions, à un montant plus équitable — n'excédant la rémunération moyenne des salariés de banque que par un facteur de 20. Ainsi, le président de la Banque Royale, John Cleghorn, qui touche actuellement 2,57 millions par an, ne gagnerait plus que 800 000 ou 900 000 \$ par an.

M. Michaud propose de plus la séparation de la fonction de président de la banque de celle de président du conseil d'administration, carcelle du conseil est justement de contrôler les activités du président et des autres membres de l'exécutif de la banque. Notons qu'un rapport sur la gouvernance des grandes sociétés, préparé pour la Bourse de Toronto en 1994, proposait une telle séparation des fonctions.

M. Michaud veut aussi limiter le mandat des directeurs de banque à un maximum de dix ans; et interdire aux individus qui vendent leurs services aux banques, par exemple certains avocats, d'occuper en même temps la fonction de directeur de banque.

La réaction des milieux bancaires aux propositions de M. Michaud fut bien sûr glaciale. Néanmoins, les deux banques visées, à la suite de la décision de la cour, ont mis ses propositions à l'ordre du jour pour leurs assemblées générales au mois de mars, mais en s'y opposant vertement et en comptant sur l'appui des fonds d'in-

vestissement qui contrôlent un bon nombre de leurs actions.

Le président de la Banque de Montréal, Matthew Barrett, qui a gagné un piètre 3,9 millions l'année dernière, s'est même permis d'observer que quand les Canadiens s'en prennent à leurs banques, ils s'en prennent à eux-mêmes. Ainsi, nous devrions tous tirer une grande satisfaction des six à sept milliards de profits réalisés par les banques en 1996, et cela malgré les frais extravagants qu'elles nous font payer pour leurs services!

Le président de la Banque canadienne impériale de Commerce, Holger Kluge, est allé encore plus loin dans une récente entrevue. Il prône la fusion de grandes banques canadiennes pour que le pays puisse avoir

une ou deux institutions de classe mondiale. «Si on ne nous permet pas de grandir, nous risquons de perdre notre place parmi les 100 banques les plus importantes au monde, et le Canada perdra toute importance, comme la Nouvelle-Zélande ou la Belgique.» Bref, au nom de la mondialisation, ou plutôt de ce que Ignacio Ramonet appelle très justement le «globalitarisme», il faut même renforcer le caractère oligopolistique de notre secteur financier.

La bataille de M. Michaud, dans ces conditions, se compare donc à celle de David contre Goliath. Il ne faut pas s'illusionner sur le fait que les milieux financiers vont accepter de bon cœur plus d'équité dans la répartition des salaires entre les présidents et autres p.-d.g., et les simples salariés. Et cela, même si le Japon est le pays de l'OCDE où la distribution salariale entre p.-d.g. et salariés est la moins inégale, et où les liens de confiance entre salariés et gestionnaires sont pourtant les plus importants. Mais qu'est-ce que nous, au Canada ou aux États-Unis, pourrions apprendre des Japonais?

Quand on pense à la gouvernance des grandes entreprises, il y a un déficit démocratique très grave; le monde politique, par comparaison, est un

modèle sans failles. Comment peut-on justifier, à la fin du XX^e siècle, le contrôle que les conseils d'administration se permettent sur l'ordre du jour de leurs assemblées générales face aux demandes de leurs propres actionnaires? Comment accepter le jumelage des fonctions de président d'une banque et président du conseil d'administration, ou l'absence de rotation régulière parmi les membres des conseils d'administration? Est-ce si révolutionnaire de demander un meilleur contrôle des activités de ces mastodontes qui nous gouvernent économiquement?

Le fait que la campagne de M. Michaud ait retenu l'attention des médias à travers le Canada, et cela depuis le mois de janvier, me réconforte. Ce qui me réconforte aussi, c'est que M. Michaud, malgré l'image que certains véhiculent de lui comme «maudit souverainiste», ait touché beaucoup de Canadiens «ordinaires» — fédéralistes jusqu'à l'os — avec sa campagne pour la démocratisation de nos grandes institutions financières.

C'est une campagne de longue haleine, où les victoires risquent d'être moins nombreuses que les défaites. Mais c'est une bataille incontournable au moment où notre vie politique perd de l'importance à cause de la trop grande liberté des banques et des autres puissantes sociétés transnationales qui nous dominent. Après tout, des sociétés comme General Motors, Mitsubishi ou Shell réalisent un chiffre d'affaires plus important que le Produit national brut de plusieurs pays du monde. Et leurs p.-d.g. se paient trop souvent des salaires de princes.

Il faut plus de personnes de conviction comme M. Michaud pour dénoncer ce qui est vraiment scandaleux du côté du pouvoir économique. C'est Ted Heath, ancien premier ministre britannique, pourtant conservateur, qui avait déjà dénoncé le côté malfélique d'un certain capitalisme. En attendant, donc, la tenue des assemblées générales de la Banque Nationale et de la Banque Royale, je me permets, au nom de beaucoup de Canadiens «ordinaires» coast to coast, de saluer les vaillants efforts de M. Michaud.

Bravo, M. Michaud!

À P R O P O S

... de la crise de diffusion du théâtre

Le théâtre québécois, comme le milieu des arts de la scène du Québec en général, vit une importante crise de diffusion. Depuis quelques années, on note une hausse importante du nombre des spectacles qui ne s'est pas accompagnée d'un achalandage proportionnel aux guichets. L'offre de spectacles n'a plus forcément un effet proportionnel sur la fréquentation. L'étendue de la crise a été documentée par plusieurs études statistiques rendues publiques en juin et en décembre 1995 et en février 1996 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Ces données ont été largement discutées dans le secteur théâtral et ont même conduit le Conseil québécois du théâtre à faire du problème de la diffusion le thème central de son colloque annuel. De son côté, le gouvernement du Québec a décidé de se doter d'une politique de la diffusion qui annonce un changement d'orientation partiel de l'intervention de l'État traditionnellement davantage préoccupé par le soutien à la formation et à la création.

Stéphane Baillargeon, in *Québec 1997*, publié en collaboration Fides/Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSENETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Vivre la vie, vivre la mort

Qui décidera, lorsque nous serons vieux, de l'âge auquel il sera raisonnable de mourir?

LOUISE ARCHAMBAULT
Montréal

Quelques mois se sont écoulés depuis... Aujourd'hui, j'aimerais partager mes interrogations: à quel âge et à quel moment cesse-t-on de combattre pour la vie? Alors que nous parlons de rationalisation, de lutte

au déficit, alors que la santé devient une affaire de gros sous, comment vit-on la vie, comment vit-on la mort?

À l'été 1996, ma mère Brigitte, de son petit nom, a 79 ans. À ses problèmes de circulation sanguine et d'hypertension, se greffent depuis quelques mois des signes plus inquiétants: les pertes de mémoire s'accroissent, elle pleure plus souvent. Elle continue cependant de vivre seule et d'organiser son quotidien. Elle vit difficilement la diminution de ses capacités physiques. Elle tient à la vie. Elle a peur de la mort, elle songe même à s'acheter un appareil à exercices, elle voudrait qu'on l'opère pour le cœur...

Le 3 août, elle a un accident cérébrovasculaire et elle est hospitalisée à Saint-Luc. Paralisée partiellement du côté droit, elle est dans un état semi-comateux. Elle est tout de même capable de prononcer quelques mots. Le lendemain, la situation se détériore davantage, elle fait un œdème aigu du poulmon. Pendant dix jours, sa santé évolue en dents de scie. Elle s'améliore puis se dégrade tour à tour.

Une question de vie

Dès l'urgence la famille doit se concerter afin de répondre à la vitale question des médecins: «Dans l'éventualité d'une aggravation de son état, devons-nous entreprendre des manœuvres?» Au lieu d'entendre parler de réanimation cardiaque et respiratoire, j'ai la désagréable impression de me retrouver sur un chantier de construction. La vie de ma mère réduite à des manœuvres... À deux re-

prises, nous décidons, les six enfants, que l'âge n'est pas le «critère»; elle peut, croyons-nous, récupérer, et nous demandons de tout tenter pour la sauver. Qu'elle ait signé un testament biologique ne nous évite pas le débat où s'achève la saine combativité pour la vie et où débute l'acharnement thérapeutique? Selon le médecin, elle a neuf chances sur dix de mourir; il est mécontent de notre choix. Docteur, ma mère n'est pas une statistique et s'il n'y avait qu'une chance sur 100... Bien que notre décision soit inscrite au dossier, à plusieurs reprises au cours de ces dix jours, des médecins résidents reposent fréquemment la même question: «Devons-nous entreprendre des manœuvres?» Nous sentons le blâme; selon eux, nous nous acharnons à la maintenir en vie.

Elle est maintenant en insuffisance rénale, nous voyons une dernière fois le médecin, nous sommes maintenant d'accord avec lui. À cette rencontre, je crois bien avoir exprimé une opinion partagée par la famille. Vous nous avez demandé notre avis, mais comme notre choix ne reflétait pas votre opinion, nous avons senti votre mécontentement et vous nous avez tourmentés avec les manœuvres. Le médecin réplique que dans le passé, on ne consultait même pas les familles.

J'exprime mes inquiétudes face à l'évolution de la médecine: l'âge semble être le «critère principal»; mais nous savons aussi qu'un malade coûte cher. Je m'inquiète: «Qui se battra pour nous, docteur, lorsque viendra notre tour d'être mis au rancart?» Nous serons beaucoup plus nombreux; qui décidera de l'âge auquel il est raisonnable de mourir?

Au cours de son hospitalisation, ma mère n'a jamais été réanimée, mais maintenant nous savons, docteur, qu'un refus d'être réanimée n'aurait pas permis à ma mère de recevoir certains traitements et de bénéficier des soins intensifs. J'ai plus de difficulté à pardonner cet agenda caché.

Une question de mort

Il s'agit maintenant de soulager ses derniers moments. Elle reçoit de la morphine, au besoin, aux quatre

heures. Elle est plus détendue. Une infirmière refuse de lui donner son injection. «Votre mère n'a pas l'air souffrante, ici nous ne faisons pas d'euthanasie.» Nous rencontrons l'assistante-hospitalière, elle nous demande d'énumérer des signes de douleur, elle dira ne pas parler pour nous, mais elle allègue que certaines familles veulent ainsi se débarrasser d'un des leurs.

J'éclate: «Branchez-vous, pendant 11 jours la famille s'est liguée pour maintenir notre mère en vie. Aujourd'hui, nous acceptons sa mort, vous voulez qu'elle vive à n'importe quel prix!» Elle accepte d'administrer la morphine. Les injections sont maintenant prescrites toutes les quatre heures afin d'éviter la répétition d'une telle situation.

Selon de nombreuses recherches, attendre l'apparition des signes physiques de douleur pour donner un calmant limite beaucoup son efficacité. La douleur ne devrait pas être un mal nécessaire.

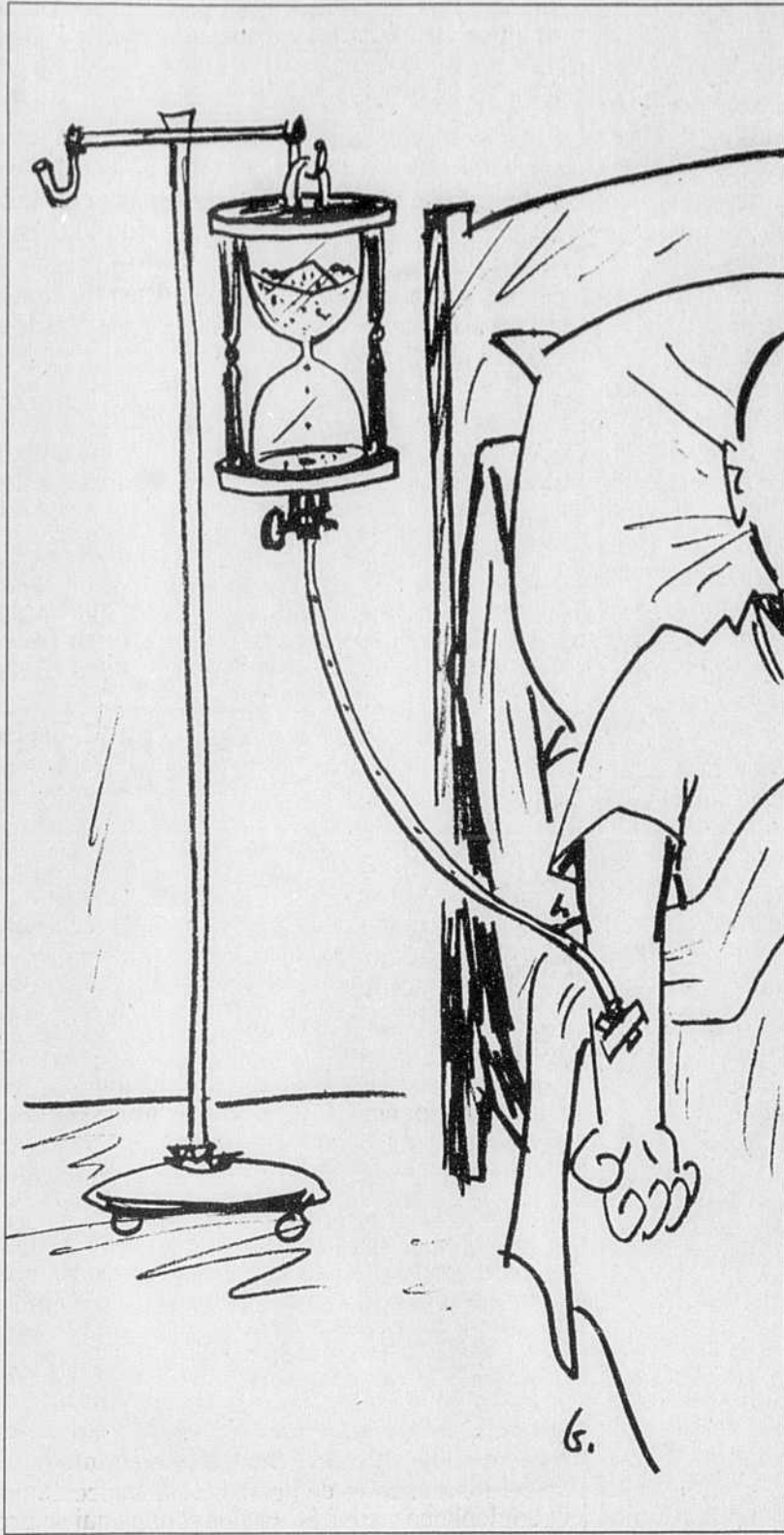
Bien sûr, au cours de cette odyssee, nous avons rencontré des personnes humaines et compétentes, il faut le souligner. Par contre, d'autres situations m'amènent à réfléchir sur la qualité des soins: ma mère a des plaies de lit, elle est changée de position toutes les deux heures et elle reçoit son injection de morphine toutes les quatre heures. Si on veut la soulager, pourquoi lui donner sa morphine une demi-heure après l'avoir installée?

La veille de sa mort, une infirmière fait une prise de sang, une autre prend sa pression, il paraît que cela ne peut la faire souffrir. Même les bras remplis d'ecchymoses? Même les bras œdématisés? Selon une amie infirmière, cela leur permet de mieux suivre son évolution. Mais pour nous, peu importe, nous savons qu'elle va mourir.

Ma mère s'est éteinte dignement le 16 août 1996.

Elle nous a laissé 13 jours, nous permettant ainsi de nous préparer à l'imminence de sa mort. Au cours de ces jours, nos décisions, toutes prises unanimement, ont reflété l'importance pour nous d'être solidaires tout en nous respectant.

Je suis fière de nous. Elle serait fière de nous.



Réplique à la lettre de Serge Losique

Le projet de Daniel Langlois aidera le cinéma d'auteur

JOËL POMERLEAU

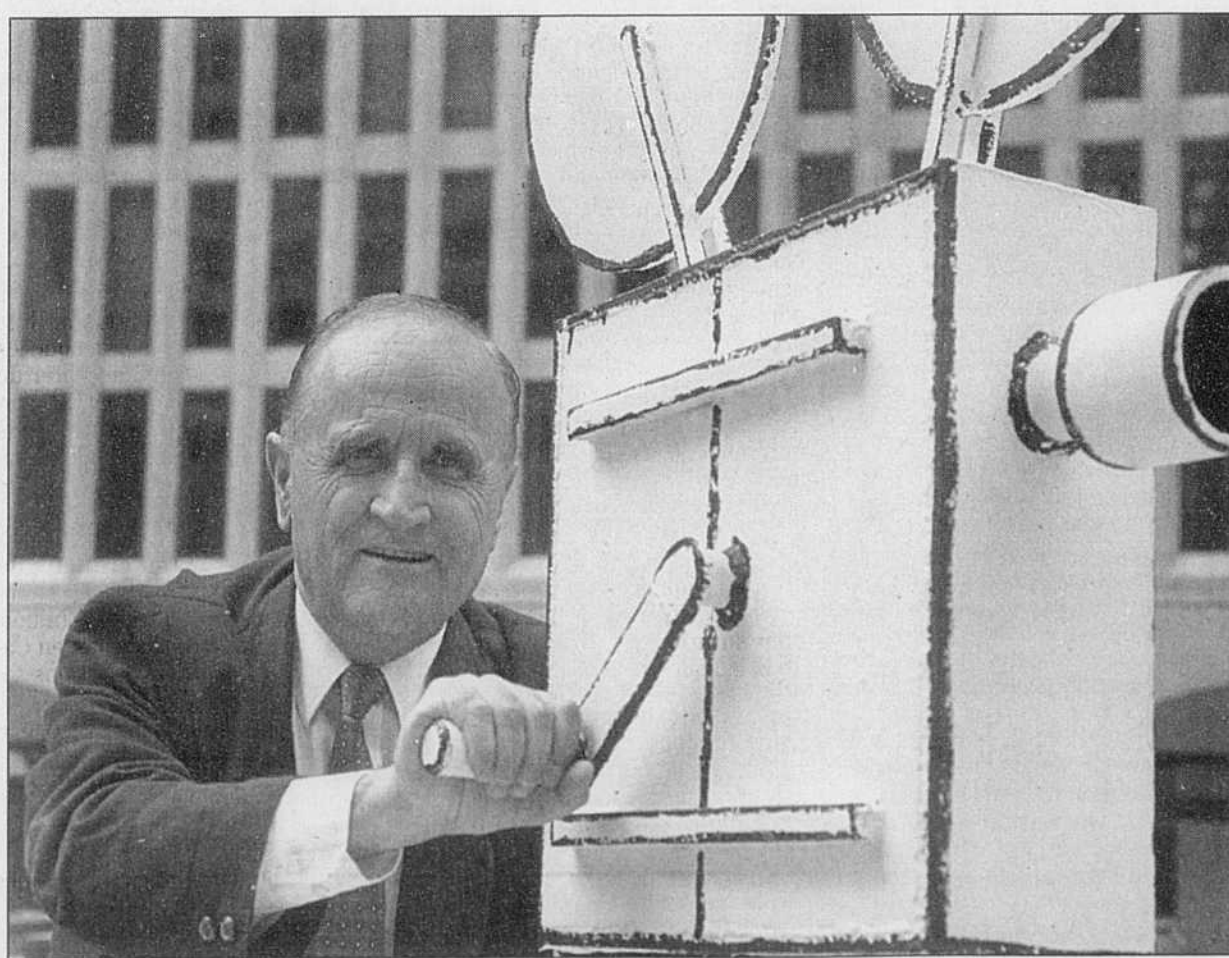
Éditeur du magazine
Internet Hors Champ

Losique a raison. Le cinéma d'auteur et le cinéma indépendant se portent à merveille à Montréal, comme en témoigne l'incroyable qualité des films présentés en salle l'année dernière. Des 3451 longs métrages présentés en 1996, 498 (57,4 %) arrivent d'Hollywood, 39 (11,3 %) du Canada (imaginez la part du Québec), 40 de la France (11,6 %), 68 (11,7 %) d'autres pays. De ces chiffres, on compte quatre films remarquables et 35 très bonnes productions. Par contre, en ce qui a trait aux films bons, moyens et médiocres, on en dénombre 306 (37 du Canada, 183 des États-Unis et 54 pour la France et la Grande-Bretagne). Décidément, Losique a raison: le cinéma d'auteur est en très grande santé à Montréal.

Dans une lettre ouverte publiée dans Le Devoir du samedi 9 février, M. Losique s'attaque à Daniel Langlois, président de Softimage et fondateur, avec Bernard Boudet et Claude Chamberlain, du Festival de cinéma et des nouveaux médias de Montréal. À la lecture de sa lettre, on s'aperçoit rapidement que le directeur du FFM supporte mal la venue d'un nouveau compétiteur dans le paysage restreint du cinéma monté. Souvenons-nous que le FFM est l'un des seuls à survivre aux compressions budgétaires de Téléfilm Canada, compressions qui ont annoncé la mort du Festival du nouveau cinéma de Montréal, du Festival des courts métrages, et qui mettent en péril la survie de nombreux autres événements du genre en région (Festivals de Rouyn, de Sainte-Thérèse, etc.).

Losique voit en Langlois un homme qui a les moyens et les contacts pour que son projet réussisse. Peut-on croire qu'il multipliera les efforts (et les politicieries) afin de s'assurer que le FFM demeure le seul festival de cinéma à Montréal?

Il reproche d'abord à Langlois de jouer au mecène d'une façon douteuse, sous prétexte qu'il finance ses propres salles. Il lui reproche aussi d'avoir annoncé son projet en disant que ses nouvelles salles seraient «la Mecque du cinéma d'auteur».



Serge Losique en 1991.

teur». Langlois fait bien ce qu'il veut avec son argent et il peut bien annoncer son projet avec les mots de son choix. À quoi s'attendait Losique? À une vague de modestie annonçant un festival médiocre et des salles ordinaires? Tous les promoteurs et les organisateurs passent leur temps à annoncer des révolutions. Chaque année, les organisateurs du FFM (M. Losique lui-même, n'est-ce pas?) prédisent une incroyable cuvée, des films renversants, etc. Malheureusement, chaque mois d'août

voit poindre une ribambelle de films banals, rarement intéressants, si ce n'est d'un point de vue quantitatif d'internationalité. Losique poursuit en disant que Montréal n'a pas besoin de nouvelles salles destinées au cinéma d'auteur car, selon lui, la nouvelle cinémathèque et le projet de Prima Film suffiront amplement.

Je ne vois vraiment, mais vraiment

pas le problème engendré par une supposée trop grande quantité de films d'auteur. Nos étés sont d'une tristesse incroyable, alors que nous sommes complètement submergés par les blockbusters hollywoodiens. Mais encore Prima film a-t-il annoncé la date d'ouverture, ou du moins la fin des travaux pour son nouveau complexe? Et Losique en rajoute: «Cinéma Odeon construit actuellement 20 salles, rue Saint-Denis. Peut-on croire un seul instant que Cinéplex négligera les films "d'auteurs" ou "indépendants" dans ses nombreuses salles?» Oui. Qu'est-ce qui fait croire à M. Losique que, soudainement, Odeon aura quelque chose à cirer des films d'auteur? Ce ne sont pas 20 nouvelles salles qui suffiront à éveiller une conscience artistique chez les financiers torontois. Plus de salles de cinéma qui ont une vocation de marge, c'est une bonne nouvelle pour les cinéphiles. Pour les politiciens de bas étages, c'est une autre histoire.

Si ce n'était du Cinéma Parallèle, qui continue de présenter des films intéressants de par leur forme, leur

contenu et leur marginalité, le cinéma d'auteur se limiterait, à Montréal, à Beaumarchais l'insolent. Si le cinéma d'auteur est en si bonne forme, où sont les derniers films de Greenaway et de Godard? On ne parle pas ici de microscopiques réalisateurs du Wyoming mais de deux des plus grands artistes du XX^e siècle! Pourtant, les deux œuvres de ces auteurs ont pris l'affiche en Europe, il y a déjà un certain temps, et le dernier Godard sera offert aux New-Yorkais pour la Saint-Valentin. Et à Montréal, toujours aucune nouvelle: beaucoup de peut-être, mais rien de confirmé.

Losique s'attaque aussi au volet technologique, y allant au passage d'une pointe contre le défunt Festival du nouveau cinéma de Montréal. Il ose dire: «Quant aux "nouveaux médias" que Langlois a accolés à ses projets de "cinéma", tout le monde qui manipule l'image aujourd'hui est plongé dans le monde de l'image virtuelle et des nouvelles technologies. Le cinéma, par sa nature même, a toujours été à l'avant-garde de tous ces progrès technologiques. Et tous les grands festivals internationaux (y

compris le FFM de Montréal) ont toujours reflété ces "nouveaux" supports technologiques de cinéma.» Losique lance cette déclaration sachant pertinemment que «sa» section «cinéma d'aujourd'hui» (pour employer «ses» guillemets) est une salope qui entasse tout ce qu'il ne peut classer parmi ses autres catégories. Certes, tous les grands festivals proposent un volet axé sur les nouvelles tendances, mais quatre festivals (Cannes, Berlin, Venise et Montréal, dans l'ordre d'importance) ne peuvent tout couvrir. Tous les grands festivals proposent des courts métrages. Pourtant, le festival du court métrage de Clermont-Ferrand est toujours aussi intéressant. Et du côté de Langlois, Softimage en est le témoin, il est sûrement bien placé pour présenter une sélection très intéressante de films utilisant la technologie comme moyen d'expression créatif.

Il est évident que Daniel Langlois n'est ni un messie, ni un innovateur qui révolutionnera le cinéma actuel. Son festival est lancé et semble très intéressant: nous en jugerons bien lors de la tenue de la première édition en juin prochain. Cela dit, il est inconcevable que Losique, une personne aussi influente et aussi dévouée au cinéma, tente de mettre de l'ombre aux projets qui proposent un contenu similaire au sien. Si le cinéma l'intéressait vraiment, il se réjouirait de voir arriver de nouveaux joueurs, avec beaucoup de moyens, dans le paysage morose actuel. La venue de nouvelles salles clairement dédiées au cinéma d'auteur et au cinéma indépendant ainsi qu'un nouveau festival sont de très bonnes nouvelles pour les cinéphiles. Ces initiatives augmenteront le choix de films de qualité pour faire contrepoids à la machine d'assimilation hollywoodienne.

La véritable raison qui motive Losique à s'en prendre à Langlois est purement politique. Il voit des subventions qui ne lui seront pas versées, et un féroce compétiteur au niveau de la qualité des œuvres présentées. Aussi, ses différentes ententes conclues avec le milieu de la distribution (son nouveau conseil parle de lui-même) poussent Losique à jeter de l'ombre sur des projets louables.

Plutôt que d'écrire des lettres aux journaux, il devrait concentrer ses efforts vers un but: assurer une programmation de haut calibre lors de son prochain FFM. La qualité parle d'elle-même et le public en jugera bien.

Promotion de la culture
canadienne

À la recherche de l'artiste bien pensant

JACQUES PARIZEAU
Ex-premier ministre du Québec

Stéphane Baillargeon décrivait dans Le Devoir de lundi dernier «les lignes directrices pour la promotion de la culture canadienne à l'étranger» rendues publiques le 7 février par le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, mais, à ce qu'il semble, adoptées par le gouvernement fédéral dès 1995.

Dorénavant, les demandes de subventions pour des tournées à l'étranger faites par des artistes ou des troupes seront évaluées sur la base de leur capacité: «à promouvoir le respect de la souveraineté canadienne et de l'unité nationale». Il faudra tenir compte de l'équilibre régional, du bilinguisme, des cultures diverses, des autochtones, etc., de critères en somme qui ont davantage à voir avec des objectifs politiques qu'avec la qualité artistique.

Les protestations ont fusé de toutes parts. Ce qui est bien, mais assez risqué pour certains directeurs de troupes de théâtre. À Québec, on a protesté avec véhémence. Et à juste titre!

Il est clair que ce sont les Québécois qui sont visés par ces mesures, d'une part parce que jusqu'ici, la qualité de leur travail et les invitations qu'ils recevaient de l'étranger faisaient qu'ils obtenaient une partie importante des subventions fédérales, et d'autre part parce qu'un grand nombre d'artistes québécois affichent des convictions clairement souverainistes.

Si on veut maintenir la percée remarquable des artistes québécois à l'étranger, il faut faire plus que protester et exprimer sa répugnance. Je crois que le gouvernement du Québec doit annoncer qu'il met 1,5 million de dollars (cela devrait suffire pour 1997) à la disposition des artistes et des troupes du Québec qui préparent des tournées ou sont invitées à l'étranger et qui, parce qu'ils sont québécois ou parce qu'ils sont québécois et souverainistes, ne peuvent avoir accès aux fonds du ministère des Affaires étrangères.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, qui dispose déjà d'un peu d'argent pour les tournées à l'extérieur, pourrait recevoir ces fonds additionnels et les subventions seraient évidemment distribuées au mérite.

La liberté d'expression, cela se cultive, s'entretient et se défend. Et après tout, la culture est aussi une industrie. L'aide à l'exportation, c'est d'un bon rendement.

De grâce, que l'on bouge rapidement! C'est tellement facile de désorganiser des programmes de tournées!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARCHÉ: Martin Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Anniversaire



MISHA JAPARIDZE ASSOCIATED PRESS

LA KALACHNIKOV A 50 ANS. Dans les mains de l'auteur de ses jours, Mikhaïl T. Kalachnikov, l'anniversaire de la célèbre AK-47 était souligné hier à Moscou lors d'une cérémonie spéciale. Le fusil mitrailleur AK-47 est le plus utilisé de par le monde, avec une circulation mondiale de 70 millions d'exemplaires.

À LIRE DEMAIN

Gabrielle Roy, le film

Dans le cahier Arts, Léa Pool vient de porter à l'écran l'univers de Gabrielle Roy, «romancière connue et secrète» à la fois. Documents d'archives, entrevues avec des amis, des proches, des collaborateurs, et une héroïne incarnée par la comédienne Sylvie Malo. Aussi, un passionné de romans policiers dévore des centaines de bouquins de la Série Noire, ce qui le conduit à confectionner de petites fiches pour chacun des livres qui filent entre ses mains. Résultat? Les Auteurs de la Série Noire 1945-1995, un dictionnaire né de la passion de Claude Mesplède. À lire demain dans le cahier Livres.



Gabrielle Roy

EN BREF

Carol Mathieu l'avait prédit

Ottawa (PC) — Huit ans avant de prendre le commandement de la mission du Régiment canadien aéroporté en Somalie, le lieutenant-colonel à la retraite Carol Mathieu avait rédigé un essai dans lequel il disait que les soldats canadiens risquaient de commettre des crimes de guerre s'ils ne recevaient pas un entraînement adéquat. C'est ce que révèlent des documents déposés devant la Commission d'enquête sur la Somalie, qui entendait hier le colonel Mathieu. «L'armée canadienne pourrait faire face à des situations similaires à l'affaire My Lai» dans de futurs conflits si on n'améliore pas le niveau de la formation sur les lois de la guerre», écrivait-il. Le 16 mars 1968, pendant la guerre du Vietnam, des soldats américains pris de folie meurtrière avaient massacré des centaines de civils. En Somalie, 25 ans plus tard, en 1993, deux des soldats de Mathieu ont torturé à mort un jeune Somalien de 16 ans. Interrogé par les commissaires, hier, l'ex-commandant du régiment aéroporté a nié s'être promené en état d'ivresse en compagnie de son adjudant-chef, Bud Jardine, dans les rues de Belet Uen en Somalie, la veille du jour de l'An 1992.

«Je n'ai jamais été ivre de tout le temps que j'ai détenu le commandement à Belet Uen», a affirmé le militaire devant la commission.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement no 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

NÉGOCIATIONS Au tour des cadres

SUITE DE LA PAGE 1

plissements» des conventions collectives, assouplissements qui sont nécessaires pour en venir à abolir 15 000 ETC (équivalent temps complet) dans le secteur public d'ici le 1^{er} juillet.

Ayant à leur tête le secrétaire associé aux ressources humaines du Conseil du trésor, Maurice Charlebois, les négociateurs gouvernementaux comptent de plus discuter avec les syndicats d'assouplissements «qui ne sont pas temporaires». Il reste à savoir si les centrales syndicales, qui tiennent actuellement des réunions de leurs instances respectives, accepteront de se présenter à la table de négociations pour parler de la possibilité de «convenir d'autres clauses» à ajouter aux contrats de travail déjà signés des employés de la santé et de l'éducation.

Dans ce dernier secteur, le gouvernement espère convaincre les enseignants, par exemple et en premier lieu de revoir leurs activités périphériques, comme la surveillance lors des repas ou des récréations. Mais ce ne sera pas suffisant, selon les négociateurs du Conseil du trésor, et il est plus que probable que l'on devra égale-

ment discuter des ratios élèves-enseignants et du temps d'enseignement. Au primaire et au secondaire, le nombre maximum d'enfants par classe varie de 25 à 32. Les négociateurs gouvernementaux croient, en outre, que l'instauration des maternelles à temps plein représente un autre obstacle à l'atteinte de l'objectif de Québec d'abolir 15 000 postes.

En éducation, le gouvernement cible 5000 départs sur un bassin probable de 6200 employés admissibles à la retraite. Or, 4000 d'entre eux devront être remplacés. Il devient donc fondamental de revoir la tâche de ceux qui restent afin de maximiser les économies. En santé, on parle de 7325 ETC abolis sur une probabilité de 5500. Il faudra donc privilégier dans ce secteur les départs assistés en plus des mises à la retraite. Mais là aussi, il faudra que les syndicats acceptent de revoir leur tâche. Les négociateurs ont donné un exemple de ce qui devrait changer si l'entente est conclue entre les deux parties.

«Une infirmière travaille dans un hôpital 36,5 heures par semaine. Sa sécurité d'emploi est sur 36,5 heures. Si l'hôpital ferme ou si le poste est aboli et qu'un autre poste

s'ouvre dans un autre établissement à 35 heures par semaine, elle a le droit de refuser.»

Dans la fonction publique, le gouvernement prévoit que 2300 syndiqués devraient profiter d'une retraite anticipée et plus de 300 autres seront admissibles à des départs assistés. On estime que les conventions collectives ne nécessiteront pas de modification importante. Dans ce secteur, comme en éducation d'ailleurs, on indique que les régimes de retraite des syndiqués sont arrivés à «maturité» et rapportent plus aux retraités (70 %) que dans le domaine de la santé (50 %).

Cadres indignés

De leur côté, les cadres travaillant dans le secteur public sont sortis de leurs gonds hier. Ils réclament plus de «respect» de la part de leur employeur, le gouvernement. Leurs représentants ont fait savoir en conférence de presse qu'ils se sentaient «démotivés», eux qui doivent s'assurer que les services à la population continueront d'être rendus malgré les réformes et les abolitions de postes dans le secteur public.

«Ce gouvernement qui fait une vie de bunker ou plutôt de château présidentiel n'a au-

cune idée de ce que se tapent les cadres dans le monde de la santé», a déclaré le président de l'Association des cadres supérieurs des établissements de santé et de services sociaux, Réal Cloutier.

Les cadres et hors-cadres menacent d'aller devant les tribunaux pour faire respecter leur droit à déterminer quelle utilisation sera faite de leur régime de retraite dans les présentes négociations. Le Conseil du trésor a annoncé d'ailleurs un peu plus tard hier qu'il rencontrera les représentants des cadres du secteur public pour en discuter.

Les représentants des 25 000 cadres de l'État reconnaissent, d'autre part, qu'ils ont probablement trop attendu avant de passer aux actes et de prendre la parole. Mais ce temps-là est bel et bien terminé, annoncent-ils en chœur.

«Depuis 1993, on se sert de nous comme de marionnettes. Je souhaite que les employés de l'État sortent. Les 900 cadres intermédiaires n'iront pas les remplacer. Plutôt que de continuer à supporter le gouvernement à bout de bras, peut-être qu'on se coupera un bout de bras pour agir avec moins de zèle. Le temps des «yes men» et des «yes women», c'est fini!»

DIRECTIVE «Un critère relativise l'autre»

SUITE DE LA PAGE 1

Toutefois, interrogés hier à ce sujet, deux ministres fédéraux ont tenu à souligner qu'il ne fallait pas pour autant en déduire qu'il faudra montrer patte blanche et que les considérations politiques l'emporteront à l'avenir sur le mérite artistique des œuvres mises en candidature. En fait, doit-on croire, la directive elle-même ne vaudrait pas grand-chose.

«Vous savez, des documents écrits comme ça au niveau de la politique au ministère des Affaires étrangères...», a déclaré le ministre des Ressources humaines, Pierre Pettigrew, laissant sa phrase en suspens. «Il y a six ou sept autres critères [d'attribution des subventions]. Et quand il y a plusieurs critères, l'un relativise l'autre.»

«Ce n'est pas l'intention de notre gouvernement d'inféoder l'art à la politique», a-t-il ajouté.

«Je demanderais à nos artistes de ne pas s'inquiéter [...] Ce que je peux dire, c'est que les créateurs québécois, nos artistes et les groupes culturels qui ont reçu l'aide du ministère des Affaires étrangères et qui ont démontré leur compétence sur les marchés internationaux devraient continuer d'avoir de

très bonnes relations avec le ministère, qui va leur ouvrir les portes et les aider», a dit M. Pettigrew lors d'un entretien à Montréal.

Pour sa part, la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps, dont la fibre patriotique est bien connue, a donné à entendre que le financement de la culture canadienne hors frontières ne devait pas être l'objet d'une guerre de symboles.

Mme Copps, également à Montréal hier pour participer à l'inauguration des nouveaux quartiers généraux du Cirque du Soleil, a été interpellée par un journaliste qui lui a demandé si elle avait demandé aux gens du Cirque — bénéficiaires d'une subvention fédérale de 4,5 millions — d'être des ambassadeurs de l'unité nationale.

«Non, non!», a-t-elle répondu. «Je pense que la culture, ça vient de l'âme, ça ne vient pas des drapeaux. J'aime bien les drapeaux, mais je pense que ce ne sont pas les drapeaux qui créent un pays. Et ce ne sont pas les drapeaux qui créent la culture.»

La décision d'Ottawa de subordonner, en quelque sorte, le financement de la culture à des impératifs politiques lui avait valu une véhémence riposte. À Québec, la ministre de la Culture Louise Beaudoin

avait dénoncé le caractère «honteux et rétrograde» de la démarche, évincatrice selon elle de la «Grande Noireur» et des «années noires de l'Union soviétique». Le Bloc québécois avait parlé d'«activités de propagande». Et plusieurs organismes culturels s'étaient inquiétés de ce que leurs créations soient désormais mesurées à l'aune de leur adhésion aux valeurs politiciennes.

Aussi, et même si le MAE a déjà assuré qu'il n'était pas question d'examiner «les choix politiques des troupes et des individus», et que la directive «ne veut pas dire que des séparatistes ne pourront pas recevoir d'argent», la grogne se poursuit. Hier, le gouvernement péquiste a tenté de faire adopter par la commission de la Culture une motion dénonçant «les nouveaux objectifs du gouvernement fédéral en matière d'aide aux tournées internationales».

La proposition, soumise par la députée Marie Malavoy, demandait aussi à Ottawa «de suspendre ces nouveaux critères et de revenir aux principes de financement selon l'excellence et le mérite des projets soumis».

La manœuvre a toutefois fait long feu puisqu'une mise aux voix requerrait l'unanimité des membres de la commission. Or le député libéral Pierre Etienne Laporte,

après avoir mentionné qu'il s'opposait à la motion parce qu'il avait reçu des assurances du fédéral quant à la portée de la directive, a invoqué la procédure pour en bloquer le dépôt.

La ministre Beaudoin en a d'ailleurs profité pour rappeler à son vis-à-vis que les libéraux du Québec auraient été les premiers à protester si jamais le gouvernement péquiste avait exigé des professions de foi souverainistes de la part des artistes avant de les subventionner.

Par la suite, dans un discours prononcé en soirée lors d'un banquet de la Bourse Rideau, Mme Beaudoin a indiqué qu'elle écrirait au ministre fédéral Lloyd Axworthy afin d'exiger qu'il «renonce à son objectif d'asservissement de la culture à des fins partisans» et appelle le milieu artistique québécois à se mobiliser. Elle s'en est également prise à la volonté d'Ottawa de «sau-poudrer» les subventions à travers les régions du Canada: les artistes québécois, victimes tant de quotas que de l'obligation d'allégeance politique, en seraient ainsi doublement pénalisés.

Refuser les objectifs fédéraux, «c'est une question de fierté, de liberté. Une question d'âme», a-t-elle conclu.

OTTAWA La faute aux provinces

SUITE DE LA PAGE 1

«Il n'y a personne qui veut autant que nous travailler à la relance de l'emploi», a-t-il dit à quelques reprises. Il en a donné pour preuve la création et le prolongement du programme d'amélioration des infrastructures et l'injection de nouveaux fonds pour stimuler le tourisme.

Il s'est abstenu de donner des chiffres. Ottawa n'investira que 15 millions de dollars de plus cette année dans la Commission canadienne du tourisme, alors qu'il a prévu verser 6,8 millions en subventions pour célébrer, entre autres, la fête du Canada, le 1^{er} juillet prochain, révèle le budget des dépenses publié hier.

En fait, le Bureau d'information du Canada, le bébé de Sheila Copps, recevra 19,9 millions en 1997-98, soit cinq millions de plus que ce que l'on a accordé au programme touristique, mais ça, M. Martin ne s'en est pas vanté.

Plusieurs participants avaient toutefois des questions sur l'état des programmes sociaux. Et à part la prestation fiscale pour enfants, les mesures annoncées dans le budget aux chapitres de la santé et de l'éducation postsecondaire ont semblé insuffisantes pour contrer les critiques. M. Martin a donc choisi une autre tactique: s'en prendre aux provinces.

Si les programmes de santé, d'aide sociale et d'éducation postsecondaire ont subi des coupes, la faute en revient aux provinces car les compressions imposées par Ottawa étaient «facilement absorbables», a soutenu M. Martin hier. En fait, tant et aussi longtemps que les libéraux formeront le gouvernement, ces programmes ne courront aucun risque de disparaître, a-t-il poursuivi.

Les réductions imposées aux provinces par le gouvernement libéral représentent pourtant une partie importante des économies réalisées par Ottawa. En 1997-98, par exemple, le fédéral enregistrera

une baisse nette de ses dépenses de 3,2 milliards, et ce, malgré l'augmentation de certaines dépenses de 2,5 milliards. Il a donc fallu qu'Ottawa trouve 5,7 milliards d'économies. Il y est parvenu en retranchant, entre autres, 2,5 milliards dans les transferts aux provinces au titre de la santé et des programmes sociaux. La réduction de ces transferts aux provinces représentera à elle seule 45 % de la réduction brute des dépenses et presque 78 % de la réduction nette.

Paul Martin se défend d'avoir combattu le déficit sur le dos des provinces et va même jusqu'à dire que les provinces ont commencé à mettre la hache dans leurs programmes avant l'entrée en vigueur des compressions fédérales. Et ce sont elles qui ont choisi de réduire les taxes et d'accumuler des surplus, a-t-il ajouté en visant sans le dire les gouvernements conservateurs de Mike Harris et Ralph Klein.

«Ce n'est donc pas vraiment la réduction des transferts qui a entraîné la réduction des programmes sociaux», a-t-il affirmé, ajoutant que les libéraux n'étaient au pouvoir que depuis trois ans.

Dans le dossier de la prestation fiscale pour enfants, M. Martin joue sur les deux tableaux. D'une part, il se dit confiant de voir les provinces conclure une entente et la respecter. De l'autre, il insiste pour dire qu'Ottawa offrira cet argent à toutes les familles pauvres avec enfants et il laisse entendre que si certaines familles n'y gagnent rien — parce que l'on aura réduit d'autant leur chequé d'aide sociale —, elles devront en blâmer les provinces.

Il a même souhaité à quelques reprises que les provinces mettent davantage d'argent dans les programmes destinés aux familles pauvres. «J'espère que les provinces feront plus qu'utiliser chaque dollar libéré», a-t-il dit.

C'est pourtant ce procédé de vases communicants qu'entérinerait l'accord qu'essaient de conclure les gouvernements fédéral et provinciaux. On

veut s'entendre pour que les économies réalisées au compte de l'aide sociale servent à financer d'autres programmes pour les enfants pauvres, comme des garderies, a maintes fois expliqué le ministre du Développement des ressources humaines Pierre Pettigrew.

Le fédéral attend d'ailleurs cette entente pour dépenser l'ensemble des sommes prévues, soit 470 millions de plus l'an prochain et 600 millions en 1999-2000. En attendant, il ne fait qu'accroître de 50 millions les fonds destinés aux familles démunies.

Peu importe l'effet que cela pourrait avoir sur ses relations avec les provinces, le ministre Martin refuse donc d'être seul au pilori. À la veille d'une élection, les libéraux veulent secouer l'image de conservateurs nouveau genre qui leur colle à la peau en s'affichant comme les grands protecteurs du filet social.

Cet argument a même permis au ministre des Finances d'écarter les demandes de réductions de taxe sur la masse salariale que lui adressait Catherine Swift, de la Fédération de l'entreprise indépendante. Mme Swift lui a fait remarquer, sans succès, qu'Ottawa aurait pu réduire ces taxes si M. Martin avait accepté de dépasser son objectif en matière de déficit de quelques milliards de moins. Comme pour le reste, Paul Martin a affirmé vouloir diminuer les cotisations à l'assurance-emploi mais a dit qu'il devait le faire graduellement afin de ne pas mettre en péril l'assainissement des finances publiques.

Et puis, il y a les programmes sociaux, a-t-il noté à un certain moment. «Personne ne veut autant que moi une réduction de taxes, mais on le fera quand nous serons sûrs qu'il n'y a pas de menace pour la santé, l'éducation et les pensions de vieillesse», a-t-il déclaré.

Les initiatives annoncées dans le budget ne semblent pas avoir été concoctées pour mettre fin à l'inquiétude des citoyens mais bien pour inspirer des slogans électoraux accrocheurs.

MÉNARD Faible appui au Québec

fabricants de tabac. En France, c'est déjà chose faite.

Appui tiède au Québec face au projet antitabac

Par ailleurs, un sondage effectué par la maison de sondages Angus Reid montre que le gouvernement Chrétien jouit d'un fort appui populaire à l'égard de son projet de loi, plus de 75 % des Canadiens étant assez ou fortement en faveur de l'ensemble des mesures instaurées.

Un appui qui s'étiole toutefois au Québec, là où les réponses très favorables au projet du ministre Dingwall sont les moins nombreuses.

Alors que 65 % des Albertains se disent tout à fait d'accord avec les mesures restrictives proposées par David Dingwall, le gouvernement Chrétien ne récolte le

même type d'appui que chez 45 % des Québécois. C'est d'ailleurs au Québec que les dispositions du projet de loi affectant les commandites aux événements culturels sont les plus connues de la population (52 %).

Réalisé auprès de 1000 Canadiens en décembre 1996, ce sondage, dont la marge d'erreur est de 3 %, révèle par contre que 76 % des répondants sont assez ou fortement convaincus que les limites imposées par Ottawa à la publicité et à la commandite par les fabricants de tabac sont raisonnables.

Et cela, même si au moins 60 % des Canadiens sont assez ou fortement d'avis que ces règlements vont nuire aux événements culturels et sportifs qui dépendent du soutien financier de l'industrie du tabac.

Selon la maison Angus Reid, les rai-

sons qui influencent le plus les Canadiens à appuyer le projet de loi sont le fait que «la santé est la plus importante préoccupation» (41 %), «que les jeunes sont influencés par la publicité sur le tabac» (25 %), et que «le tabagisme réduit la vie des gens» (11 %). Les principaux arguments invoqués contre le projet de loi sont «que l'usage du tabac est un choix personnel» (21 %), et que «les restrictions à la publicité et à la commandite enfreignent la liberté d'expression».

De façon générale, le projet de loi reçoit surtout la faveur de gens plus âgés, plus influents, plus instruits et de 60 % des femmes. Selon la maison de sondage Angus Reid, le fait que le Québec abrite une grande proportion de fumeurs explique en partie l'appui timide qu'y reçoit le projet de loi C-71.